



**addcaes**

# **Rapport d'activité de l'ADDCAES**

## **Année 2010**

**Mai 2011**

# SOMMAIRE

<b>Les actions menées par l'ADDCAES en 2010</b>	<b>p.2</b>
<b>LES ACTIONS DE L'ADDCAES DANS LE CHAMP SOCIAL</b>	<b>p.3</b>
<b>I. Appui aux acteurs et accompagnement de leurs interventions</b>	<b>p.4</b>
1. formation et journées d'études	<b>p.5</b>
2. interprétariat social et accompagnement à l'accès aux droits	<b>p.12</b>
3. lieu ressource	<b>p.18</b>
<b>II. Accès aux droits et à l'égalité des chances</b>	<b>p.19</b>
1. Actions en direction des femmes	<b>p.20</b>
A. Dispositif « Ecoute Femmes en Situation d'Interculturalité »	
B. Accompagnement des femmes victimes et organisation de permanences juridiques en droit international de la famille	
C. Action socio-linguistique	
D. Module Accès aux droits	
E. Information et sensibilisation des jeunes sur les mariages forcés	
F. Manifestation 8 Mars 2010	
G. Rencontre-témoignage sur les mariages forcés le 22 juin 2010	
H. Journée d'étude « La prévention des mutilations sexuelles féminines » le 4 novembre 2010	
I. Autres interventions	
2. Accompagnement des demandeurs d'asile et réfugiés	<b>p.39</b>
3. Formation dans le cadre du Contrat d'Accueil et d'Intégration	<b>p.42</b>
4. Dispositif Ecoute et Soutien aux Personnes âgées (ESPASI)	<b>p.43</b>
5. Dispositif d'Appui à la Parentalité en Situation Interculturelle	<b>p.48</b>
<b>LES ACTIONS DE L'ADDCAES DANS LE CHAMP EDUCATIF</b>	<b>p.52</b>
Le Centre Ressource Enfance Famille Ecole	<b>p.53</b>
<b>FONCTIONNEMENT DE L'ADDCAES</b>	<b>p.57</b>
<b>REALISATIONS FINANCIERES 2009</b>	<b>p.58</b>

## **Les actions menées par l'ADDCAES en 2010**

L'objectif de l'ADDCAES est de soutenir, de mettre en oeuvre, de développer des actions dans les domaines sociaux et éducatifs, afin de contribuer à l'intégration des publics immigrés et de leurs familles, à leur accès aux droits et à l'égalité des chances.

Les actions mises en place par l'association correspondent à ces objectifs, et concernent le champ social et le champ éducatif. Elles s'adressent aux acteurs des services publics et des associations, ainsi qu'aux publics immigrés, avec des modes d'intervention adaptés et complémentaires au droit commun

En 2010, l'ADDCAES a reconduit ses actions habituelles, et mis en place de nouveaux projets, en particulier auprès des femmes et des personnes âgées immigrées, en termes d'accueil et d'accompagnement.

L'organisation de permanences juridiques en droit international de la famille, la création d'un groupe de parole pour les personnes âgées immigrées, la poursuite de l'accompagnement des demandeurs d'asile, sont autant d'avancées qui améliorent les conditions d'intégration et d'accès aux droits et à un traitement équitable des personnes et de leurs familles.

Le développement des interventions d'information et de formation auprès des acteurs a permis de travailler à de nouveaux projets, en particulier sur le plan de la constitution d'un réseau de professionnels sensibilisés à la prévention des violences coutumières en Savoie.

En réponse à l'évolution de l'immigration et à la diversité des publics primo-arrivants en Savoie, nous avons également conforté le service d'interprétariat social, avec l'embauche de nouvelles interprètes en capacité de traduire dans une vingtaine de langues étrangères.

Sur le plan financier, l'année 2010 se caractérise cependant par une baisse du budget global, et du montant des produits par rapport aux années précédentes. Cette baisse est due en particulier à une diminution des subventions concernant le CREFE, une baisse du nombre de journées de formations civique et VEF organisées dans le cadre du CAI, et des financements qui n'ont pas été accordés sur certains projets (Région, CAF). Cela a induit un résultat déficitaire qui n'influera cependant pas cette année sur le fonctionnement de l'association et de ses actions habituelles.

Dans un contexte économique et social relativement difficile, il est indispensable que la société d'accueil crée les conditions qui permettent une intégration harmonieuse des immigrés et de leurs familles. Les actions mises en place par l'ADDCAES jouent un rôle important pour accompagner le parcours d'intégration des migrants, et nous souhaitons que cette activité puisse se poursuivre dans de bonnes conditions, comme cela a été le cas depuis 1981.

# **Les actions de l'ADDCAES dans le champ social**

**Appui aux acteurs et accompagnement  
de leurs interventions**

**Accès aux droits et à l'égalité des chances**

# **I. Appui aux acteurs et accompagnement de leurs interventions**

L'intégration est un processus dynamique, qui fonctionne à double sens en impliquant tant les immigrés eux-mêmes que la société d'accueil dans son ensemble.

Le rôle des acteurs des services publics et des associations dans ce processus est essentiel dans la prise en compte de cette diversité.

L'accès des immigrés aux institutions et services publics implique que les services de droit commun puissent accueillir et intervenir auprès de ces publics dans de bonnes conditions.

Les constats effectués à partir de l'expérience de travail de l'ADDCAES auprès des acteurs des services publics et des associations du département de la Savoie montrent l'intérêt qu'il y a à proposer à ces acteurs des outils et des ressources adaptés aux publics immigrés auprès desquels ils interviennent, dans le but de favoriser l'intégration, l'accès aux droits et à l'égalité de traitement.

Afin de proposer aux publics immigrés et issus des différentes immigrations la même écoute et le même service, il est nécessaire que ces acteurs disposent des moyens adéquats pour apporter des réponses adaptées prenant en compte la dimension interculturelle des situations et leur diversité.

Dans ce but, depuis plusieurs années, l'ADDCAES propose aux acteurs un appui et un accompagnement de leurs interventions grâce à trois types d'actions :

1. Organisation de formations, de journées d'études, de rencontres sur des thématiques correspondant aux besoins des acteurs et à la connaissance des publics et des problématiques.
2. Interventions en interprétariat/médiation auprès des acteurs pour améliorer la communication et la compréhension réciproque et permettre l'installation de relations basées sur la reconnaissance de l'autre.
3. Lieu ressource et appui technique aux acteurs.

# 1- Formations et journées d'étude

En 2010, l'ADDCAES a programmé plusieurs actions dont le but est de contribuer à la formation des acteurs institutionnels et associatifs aux problématiques concernant l'intégration des publics immigrés et à la prise en compte de problématiques spécifiques dans un contexte d'interculturalité.

Les formations apportent aux professionnels et bénévoles des ressources et des outils pour travailler auprès des publics immigrés, et contribuent également à prévenir les discriminations et à permettre ainsi un égal accès aux droits ainsi qu'à l'égalité des chances.

Le programme mis en place en 2010 s'inscrit dans cette démarche.

Le contenu du programme a été élaboré à partir de l'évaluation des précédentes formations et des besoins recensés sur le terrain auprès des acteurs.

Six formations ont été organisées, et nous avons accueilli **237 participants**. En 2009, nous avons accueilli 155 participants sur 6 formations.

Les formations organisées ont été gratuites, hormis l'une d'entre elles qui avait été mise en place alors que nous n'avions pas encore de confirmation sur le financement de nos projets début 2010.

## Les formations réalisées en 2010

### Fiche 1

Les familles rejoignantes primo-arrivantes

### Fiche 2

Les incidences psychologiques du regroupement familial sur la conjugalité, la parentalité et le lien parents-enfants

### Fiche 3

Formation des interprètes

### Fiche 4

Les demandeurs d'asile

### Fiche 5

La parentalité face à l'adolescence en situation interculturelle

### Fiche 6

Vieillir en exil

## Fiche n° 1 : Les familles rejoignantes primo-arrivantes

**Date : 1<sup>er</sup> avril 2010**

**Lieu :** Maison Diocésaine, 2 place Cardinal Garrone 73000 CHAMBERY

**Participants :** 28 personnes

(Conseil Général, Secours Catholique, CCAS de Chambéry, Mairie d'Aix-les-Bains, ADDCAES, IREIS, ADOMA, Mairie de Chambéry, OFII, Foyer l'Oiseau Bleu, Maison Relais Aiguebelle, ITEM, Ligue des Droits de l'Homme)

**Intervenants :** Jacques Barou (Sociologue), Odile GERARD et Nela THOMAS (OFII)

### Contenu

#### **L'arrivée en France des familles rejoignantes primo-arrivantes**

*L'histoire des immigrations de ces dernières décennies et l'arrivée des familles sur le territoire français. Quelles conséquences ? Quelles perspectives ?*

Intervenant : **Jacques Barou**, Sociologue et anthropologue (Université Mendès France, Grenoble)

#### **La procédure du regroupement familial en France**

*La procédure de regroupement familial permet aux ressortissants étrangers d'être rejoints par leur famille sous certaines conditions : qui sont les étrangers concernés, quelles sont les conditions, comme se passe l'arrivée en France ?*

*Présentation du dispositif du Contrat d'Accueil et d'Intégration.*

Intervenantes : **Nella TOMA et Odile GERARD**, de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)

Cette journée a été suivie d'une seconde journée complémentaire concernant les conséquences du regroupement familial sur la conjugalité, la parentalité et le lien parents-enfants.

**Fiche n° 2 : Les incidences psychologiques du regroupement familial sur la conjugalité, la parentalité et le lien parents-enfants**

**Dates : 28 mai 2010**

**Lieu :** Maison des Associations, Chambéry

**Participants :** 25 personnes

(Conseil Général, INJS, ADOMA, ITEM, REVIH-STIS, OFII, CHS Savoie, ADDCAES)

**Intervenant :** Abdessalem YAHYAOUI, psychologue

**Contenu :**

Le regroupement familial est la procédure qui permet à la personne étrangère vivant en France de façon régulière d'être rejoint, sous certaines conditions, par sa famille (conjoint et enfants mineurs).

L'arrivée en France est un moment fort de la vie des conjoints et de leurs enfants avec tout ce qu'il comporte de rencontres, de découvertes, de désirs d'une vie meilleure, d'attentes, mais également de déceptions, de ruptures et de pertes vis-à-vis de ce que l'on a laissé dans son pays d'origine.

Dans cette période-clé, quels sont les enjeux pour les différents membres de la famille ?

Quels sont les incidences du regroupement familial sur la conjugalité, la parentalité, et le lien parents-enfants ?

Comment écouter et accompagner ces familles pendant cette période de réunification familiale ?

**Bilan de la formation :**

Questionnaire rempli par les participants à l'issue de la journée

Perception positive de la journée



<p><b>Fiche action n° 3 : Formation des interprètes – Analyse de la pratique d'interprétariat</b></p>
---

**Date : 4 juin et 3 décembre 2010**

**Lieu : ADDCAES**

**Participants : 10 interprètes**

**Intervenants : Abdessalem YAHYAOU, psychologue.**

**Contenu :**

- Les différentes situations rencontrées par les interprètes lors de leurs interventions,
- Questionnements vis-à-vis des interventions en interprétariat (positionnement, distanciation, ...) vis-à-vis des personnes et des professionnels,
- Conséquences des interventions en interprétariat pour les personnes et les professionnels.

**Bilan de la formation :**

Travail très positif au sujet de l'écoute, ainsi que du cadre dans la pratique de l'interprétariat :

- l'importance de l'écoute et de la disponibilité interculturelle et affective qui permettent de recevoir des vécus qui ne sont pas ceux de l'interprète.
- le cadre et la question de la neutralité
- la confidentialité et le secret professionnel

Ces temps de formation et d'échanges entre les interprètes et le psychologue sont indispensables pour que les personnes soient en capacité de garder la distance et le recul nécessaire lors des interventions qu'elles assurent.

## Fiche action n° 4 : Les demandeurs d'asile

**Date :** 22 novembre 2010

**Lieu :** Maison Communale du Parc - ALBERTVILLE

**Participants :** 43 personnes

(Conseil Général, CCAS Chambéry, Fondation du Bocage, CHS Bassens, Mairie de Montmélian, Mairie de Chambéry)

**Intervenants :**

- Rémy KOSSONOGOW, Secours Catholique
- Claire ZOCCALI, CIMADE

**Contenu :**

 **matin : « Le parcours du demandeur d'asile, un parcours d'obstacles »**

- Contexte Européen, réalités en France, situation en Savoie
- Définitions et textes qui régissent l'asile
- Procédures et aides à la procédure
- Que faire en cas de rejet ?

*Intervention de **Rémy Kossonogow***

 **Après-midi : « Les droits sociaux des demandeurs d'asile »**

- *Intervention de **Rémy Kossonogow***
- *Et en complément, intervention de **Claire Zoccali**, Cimade*

**Bilan de la formation :**

Cette large participation à la journée de formation montre l'intérêt des acteurs à mieux connaître la question de l'asile, de la procédure, ainsi que le vécu des demandeurs d'asile durant la période en général assez longue durant laquelle ils sont dans l'incertitude quant à leur avenir.

Un questionnaire d'évaluation a été remis aux participants. La journée a été perçue comme étant très intéressante, bien conçue, avec un intervenant principal très pédagogue.

## Fiche action n° 5 : La parentalité face à l'adolescence en situation interculturelle

**Date :** 3 décembre 2010

**Lieu :** Maison des Associations - CHAMBERY

**Participants :** 88 personnes

(Conseil Général, Foyer de l'Enfance, Centre Socioculturel des Moulins, Centre Hôtelier Arlequin, Fondation du Bocage, Education Nationale, SEAS, Maison des Adolescents, IREIS, AFEV)

**Intervenants :**

- Abdessalem YAHYAOUÏ, psychologue
- Martine ZAMPARO, directrice de l'ADDCAES

**Contenu :**

### **La parentalité face à l'adolescence en situation interculturelle**

La période de l'adolescence reste toujours une épreuve difficile pour la parentalité de manière générale. Elle apparaît encore plus problématique lorsque les parents ne disposent pas des codes d'entrée en relation avec leurs adolescents, et c'est souvent le cas des parents migrants dont l'histoire personnelle manque de ressources à l'endroit de l'adolescence. Lors de cette rencontre, nous tenterons de dégager quelques désaccordages affectifs et cognitifs entre les attentes des adolescents et les réponses de leurs parents.

*Intervention d'**Abdessalem YAHYAOUÏ**, Enseignant chercheur en psychologie clinique, directeur de recherche LIP2C2S, Université de Savoie (Chambéry), Université Pierre Mendès France (Grenoble)*

### **Présentation du Dispositif APSI (Appui à la Parentalité en Situation Interculturelle)**

Présentation du dispositif APSI qui met au travail ces désaccordages et qui aide les parents et les adolescents à trouver des lieux de communication plus apaisés et constructifs.

*Avec **Martine ZAMPARO**, directrice de l'ADDCAES et **Abdessalem YAHYAOUÏ**, psychologue intervenant dans le dispositif*

**Bilan de la formation :** il s'agissait d'une réponse à la demande de nombreux professionnels travaillant auprès des familles et des adolescents. Forte participation et échanges très fructueux.

## Fiche action n° 6 : Vieillir en exil

**Date** : 10 décembre 2010

**Lieu** : Maison Communale du Parc - ALBERTVILLE

**Participants** : 43 personnes

(Conseil Général, MSA, JALMALV, ADOMA, CHS, Coordination Asile Savoie, Association Vivre au Val des Roses, CMP La Motte)

### **Intervenants :**

- Abdessalem YAHYAOUÏ, psychologue
- Martine ZAMPARO, directrice de l'ADDCAES

### **Contenu :**

- **Le vieillissement dans l'exil et l'accompagnement des personnes âgées**

*Intervention d' **Abdessalem YAHYAOUÏ**, Enseignant chercheur en psychologie clinique, directeur de recherche LIP2C2S, Université de Savoie (Chambéry), Université Pierre Mendès France (Grenoble)*

- **Présentation du lieu d'écoute et de soutien aux personnes âgées ESPASI (Ecoute et Soutien aux Personnes Agées en Situation d'Interculturalité)**

*Par **Abdessalem YAHYAOUÏ**, psychologue intervenant sur le dispositif, et **Martine ZAMPARO**, directrice de l'ADDCAES*

### **Bilan de la formation :**

Cette journée avait été organisée suite à des échanges avec les services sociaux concernant le vieillissement des immigrés, et des questionnements au sujet l'accompagnement des personnes âgées et de la nécessaire prise en compte de leur spécificité (isolement, manque de repères, problèmes de langue, aller-retour entre la France et le pays d'origine, regroupements familiaux tardifs et conséquences...).

Participation très satisfaisante, beaucoup d'échanges avec les participants, et la perspective de motiver les acteurs à la mise en place de prises en charges et d'accompagnements adaptés.

## **2 – Interprétariat social et accompagnement à l'accès aux droits**

Depuis 1996, l'ADDCAES assure des interventions en interprétariat social et en accompagnement des publics vulnérables en Savoie, dans le but de permettre une égalité de traitement des personnes pour accéder à leurs droits. L'interprétariat social est une réponse aux difficultés de communication entre les services aux publics et les populations immigrées.

Si au départ les interventions se faisaient surtout en langues arabe et turque, avec les années et l'évolution des flux migratoires, la demande s'est fortement diversifiée.

Ainsi, aujourd'hui l'ADDCAES est en capacité d'assurer de l'interprétariat en 19 langues, même si les demandes pour certaines langues sont peu importantes.

Si les besoins des familles ont évolué avec le temps et l'intégration progressive des immigrés, la demande des professionnels se modifie également. A titre d'exemple, la demande des milieux hospitaliers est en augmentation.

En facilitant les relations et la compréhension entre les professionnels et les usagers des différents services, l'interprétariat aide à résoudre bien des situations difficiles.

De façon plus générale, de bonnes conditions de compréhension réciproque facilitent le dialogue, créent des relations plus confiantes dans un contexte plus sécurisant. Cela contribue à la cohésion sociale et favorise :

- une meilleure connaissance ainsi que l'exercice des droits,
- l'accès au droit commun,
- et à terme l'intégration des immigrés dans la société française sur le plan social, culturel, économique...

L'ADDCAES utilise les services d'interprètes pour ses propres actions et les dispositifs qu'elle met en place, mais également pour intervenir ponctuellement auprès des services publics, organismes sociaux et associations qui la sollicitent.

### **Les interventions réalisées en 2010**

En raison des besoins qui évoluent rapidement compte-tenu de l'hétérogénéité des populations immigrées, l'ADDCAES dispose aujourd'hui d'interprètes en 19 langues, dont parfois 2 interprètes dans une même langue :

- Albanais (2 interprètes)
- Anglais (2 interprètes)
- Arabe littéraire
- Arabe dialectal (2 interprètes)
- Arménien
- Bulgare

- Chinois
- Comorien
- Espagnol (2 interprètes)
- Georgien (2 interprètes)
- Khmer
- Macédonien
- Portugais
- Roumain
- Russe (2 interprètes)
- Serbo-croate
- Turc (2 interprètes)
- Vietnamien
- Wolof

Ponctuellement, il est également fait appel à 2 interprètes en langage des signes qui interviennent toujours en complémentarité avec un interprète dans une langue étrangère.

Sauf en ce qui concerne la langue arabe (dialectal et littéraire), les personnes sont embauchées ponctuellement en CDD, en fonction des besoins.

L'ADDCAES utilise de l'interprétariat pour ses propres activités : formations organisées dans le cadre du CAI, accueil et accompagnement des demandeurs d'asile, dispositifs APSI, EFSI, ESPASI, accompagnement des femmes ...

Les autres interventions sont effectuées auprès de services extérieurs, et en particulier les centres hospitaliers, les services sociaux, les établissements pour enfants handicapés, les services de prévention.

### **Les publics concernés**

Comme nous l'avons déjà indiqué les années précédentes, le public immigré est très hétérogène et il existe une grande diversité d'origines, de situations, d'âges, d'histoires de vie...

Si l'immigration et l'adaptation en France se déroulent sans trop de problèmes pour la plupart des personnes, en revanche, certaines d'entre elles connaissent des itinéraires plus difficiles et sont fragilisées par les bouleversements et les ruptures qui en résultent. La cause en est l'immigration elle-même ou la demande d'asile, mais également les problèmes rencontrés en France sur le plan économique, social, culturel, professionnel, avec des parcours d'intégration perturbés. Nous remarquons que les personnes les plus en difficultés connaissent souvent des problèmes de compréhension et de maîtrise de la langue française, et cela pour des raisons diverses :

- arrivée récente en France,
- analphabétisme, pas ou peu de scolarisation dans leur pays d'origine,
- situation d'isolement,
- activités sociales et culturelles insuffisantes, pas de formation linguistique
- autres problèmes (âge avancé, maladie, handicap...)

Les publics primo-arrivants ont fréquemment besoin d'un soutien en interprétariat, et cela durant les mois qui suivent leur arrivée. Mais les primo-arrivants sont de plus en plus des personnes jeunes, avec une formation acquise dans leur pays d'origine et un bon niveau

d'étude. L'accès aux cours de français donnés dans le cadre du CAI permet d'accélérer le processus d'intégration pour les personnes qui ont un bagage personnel de base.

Ce sont donc souvent les primo-arrivants les plus âgés, ou sans formation initiale, qui connaissent le plus de difficultés dans l'apprentissage du français, et qui ont besoin d'interprétariat sur du plus long terme.

Certains publics, comme les personnes âgées, même s'ils vivent en France depuis de nombreuses années, ont également des problèmes de compréhension de la langue française. Bien qu'ayant une longue expérience de la vie en France, leur maîtrise du français reste très insuffisante pour les démarches administratives complexes, ou les problèmes de santé.

Les publics féminins de la première génération, peu ou pas scolarisés au pays d'origine connaissent également des difficultés dans la maîtrise de la langue. Lorsqu'elles restent seules après un divorce ou un veuvage, ces femmes sont très démunies sur le plan de la communication.

On note également la situation de jeunes femmes dont les conditions de vie en France ne leur ont pas permis une pratique suffisante de la langue française, et qui lors d'évènements graves (violences conjugales), sont très démunies pour faire des démarches et accéder à leurs droits.

Les demandeurs d'asile confrontés à la nécessité d'effectuer de nombreuses démarches et de faire un dossier dans un délai très rapide dès leur arrivée en France, ont également besoin d'interprétariat.

### **Les objectifs des interventions et la relation aux professionnels**

L'interprétariat est un outil indispensable de l'intégration et de la lutte contre les discriminations, qui prend tout son sens en raison des repères qu'il permet d'acquérir, des valeurs qu'il permet de comprendre, au-delà de la traduction des mots. Ainsi, le rôle de l'interprète comme « passeur de sens » est essentiel dans la relation interculturelle.

L'interprétariat est également un moyen de faire prendre conscience aux personnes de l'intérêt à aller vers l'apprentissage du français et il est indispensable de soutenir leurs démarches dans ce domaine.

Les professionnels sont parfois démunis pour mener à bien leur mission lorsque la compréhension et la communication sont insuffisantes, voire impossibles avec un usager.

Les professionnels de différentes structures font appel à l'ADDCAES dans le cadre de conventions (Réussite Educative de Chambéry et Aix-les-Bains, Conseil Général, Ville d'Aix-les-Bains, Centre Hospitalier de Chambéry), ou d'accords ponctuels (Accueil Savoyard, CAMSP, CHS, INJS...).

### **Les interventions extérieures**

L'ADDCAES intervient principalement dans le domaine social et socio-éducatif, de la santé, du handicap, et de la prévention.

La plupart des interventions sont individualisées, mais peuvent concerner également plusieurs personnes d'une même famille, ou des groupes de personnes constitués par un travailleur social pour une information collective.

La plupart des interventions sont occasionnelles, en raison de démarches administratives complexes pour la personne ou la famille, d'autres interventions peuvent avoir lieu dans la durée. Il s'agit alors d'apporter un appui à des situations lourdes (décès, maladie, handicap, violences conjugales...), qui peuvent nécessiter des accompagnements de plus longue durée auprès de différents services dans la complémentarité avec le service social.

En fonction des besoins, l'ADDCAES peut donc assurer plusieurs types d'intervention, toujours à la demande de professionnels :

- Interventions ponctuelles ou s'inscrivant dans la durée, afin d'accompagner des situations individuelles et familiales difficiles ;
- en animation ou co-animation de groupes pilotés par des professionnels (groupes femmes ou personnes âgées par exemple) ;
- participation à des actions collectives pour faciliter l'information et la participation ponctuelle des personnes ne maîtrisant pas le français (présence à la journée du 8 mars pour les informations sur les stands, réunions de parents d'élèves...)

### **Les interventions individuelles et collectives réalisées en 2010 auprès des acteurs extérieurs**

En 2010, nous avons réalisé **110 interventions individuelles auprès de 68 familles**, interventions qui ont nécessité l'utilisation de 10 langues différentes, soit une augmentation de 31% du nombre des interventions par rapport à 2009.

#### **Origine des familles ou personnes bénéficiaires (68 familles) et nombre d'interventions effectuées (110 interventions) :**

- |               |                     |                              |
|---------------|---------------------|------------------------------|
| • Turques     | 28 familles (41,2%) | pour 55 interventions (50%)  |
| • Maghrébines | 19 familles (28 %)  | pour 23 interventions (21%)  |
| • Albanaise   | 5 familles (7,5%)   | pour 10 interventions (9,1%) |
| • Portugaise  | 7 familles (10,2%)  | pour 8 interventions (7,3%)  |
| • Bulgare     | 3 familles (4,5%)   | pour 4 interventions (3,6%)  |
| • Russe       | 2 familles (3%)     | pour 3 interventions (2,7%)  |
| • Roumaine    | 1 famille (1,4%)    | pour 1 intervention (0,9%)   |
| • Espagnole   | 1 famille (1,4%)    | pour 1 intervention (0,9%)   |
| • Arménienne  | 1 famille (1,4%)    | pour 4 interventions (3,6%)  |
| • Comorienne  | 1 famille (1,4%)    | pour 1 intervention (0,9%)   |

#### **Les interventions collectives auprès de groupes de femmes immigrées ou demandeuses d'asile**

- 1 intervention en russe et en albanais (CADA Albertville)
- 4 interventions en arabe (ACA St Pierre d'Albigny)
- Plusieurs interventions en arabe (groupe femmes du Sierroz et Marlioz à Aix-les-Bains)



## **Les lieux d'interventions en 2010**

Chambéry et Agglomération (CPAS, INJS, CAMPS, Accueil Savoyard, ASEAS, CHS, Centre Hospitalier, Etablissements scolaires)  
Montmélian (CMP, CPAS)  
Challes-les-Eaux (IME)  
St Jean-de-Maurienne (CMP)  
Albertville (CADA, CMP enfants/Ado, CPAS, PJJ)  
Moutiers(CPAS)  
St Pierre d'Albigny (ACA et CS Educatif)  
Montailleur (IME)  
La Rochette(CPAS)  
St Genix-sur-Guiers (CPAS, Etablissement scolaire)  
Pont-de-Bauvoisin (CPAS)  
Aiton (Centre pénitencier)  
Aix-les-Bains (CPAS, Etablissements scolaires, SACEP)  
Le Montcel (La Ribambelle)

## **Les interventions pour les activités internes à l'ADDCAES**

L'ADDCAES assure de l'interprétariat dans le cadre de ses différentes activités. Ces interventions sont comptabilisées avec chaque activités et leur nombre ne figure donc pas dans cette partie du rapport d'activité, ni dans le bilan financier de l'interprétariat.

Il s'agit en particulier des activités suivantes :

- Formations CAI
- APSI, EFSI, ESPASI
- Actions auprès des femmes
- Demandeurs d'asile et réfugiés.

## **Formation continue des interprètes**

En 2010, l'ADDCAES a organisé 2 ½ journées de formation continue des interprètes dans le but de donner des bases communes à tous les interprètes, de faire le point sur leurs pratiques et d'évoquer les problématiques rencontrées lors de leurs interventions.

Le bilan de ces journées figure dans la partie « Formation » du rapport d'activité.

Les séances sont assurées par un psychologue connaissant bien la question de l'interprétariat.

Les interprètes sont rémunérées pendant les temps de formation.

## **Les perspectives**

Nous avons noté en 2010 une augmentation des demandes par rapport à 2009, et l'émergence d'une demande pour de nouvelles langues se confirme.

Cela nécessite l'embauche de nouvelles personnes en CDD ponctuels, selon les besoins.

Au fur et à mesure des nouvelles embauches, le profil des interprètes change également et nous disposons aujourd'hui d'une majorité de personnes d'un niveau BAC + 3 et plus.

Au niveau du fonctionnement, la gestion d'interprètes différentes pour des interventions ponctuelles implique un travail d'organisation et de gestion important, qui demande une disponibilité accrue pour la mise en relation des personnes, le passage de consignes, et la gestion administrative et financière de l'action.

C'est une contrainte assez lourde, mais au vu des résultats obtenus, de la satisfaction des professionnels qui font appel à l'ADDCAES, et de l'amélioration de la situation des familles concernées, nous souhaitons poursuivre notre démarche en 2011.

### 3 – Lieu Ressource

En tant que lieu ressource, l'ADDCAES intervient sur le département de la Savoie, en fonction des besoins des différents acteurs, pour :

- Informer : interventions dans le cadre de réunions de professionnels (travailleurs sociaux de la DT de la Combe de Savoie, associations d'insertion...), et de formations (école de soins infirmiers...) sur des questions relevant de la prise en compte de la diversité, de l'interculturalité ou de l'information sur les actions de l'ADDCAES.
- Sensibiliser : à travers les interventions de l'ADDCAES, sensibilisation des acteurs aux enjeux de la prévention des discriminations et à la nécessité de s'interroger sur les effets induits des projets, des méthodologies, vis-à-vis de l'égalité de traitement.
- Partager : dans le but de partager son expérience avec le plus grand nombre, l'ADDCAES accueille chaque année plusieurs stagiaires (étudiants en master I ou II en sciences sociales), dans le but de contribuer à faire en sorte que les professionnels de demain soient en mesure de prendre en compte les publics dans leur diversité et soient formés à la question de l'interculturalité.
- Construire : participation comme partenaire au sein de diverses instances chambériennes et départementales pour apporter son expertise et contribuer à la construction de projets prenant en compte la diversité des publics et des problématiques : lutte contre les violences faites aux femmes, COPEC, commission de lutte contre les discriminations initiée par le Procureur de la République, Coordination pour le droit d'asile, Commission Insertion et Commission Isolement Quartier du Biollay...
- Mise à disposition d'outils : la réalisation de cette mission s'appuie sur la présence d'un fonds documentaire important, qui est enrichi chaque année et qui peut être consulté.
- Rencontre d'acteurs institutionnels et associatifs pour envisager des partenariats ou des collaborations (Croix-Rouge, TDS d'Albertville...)

Par ailleurs, l'ADDCAES dispose de deux expositions de qualité qu'elle met à disposition des collectivités et associations qui en font la demande :

- L'Etat du Monde des femmes
- Racisme : du préjugé à la discrimination

Ces expositions sont d'excellents supports de discussions et débats, et sont mises à la disposition des organismes qui en font la demande.

## **II. Accès aux droits et à l'égalité des chances**

L'intégration est un processus complexe qui mobilise la société dans son ensemble. Les actions mises en place par l'ADDCAES concernent les acteurs (voir « I. Appui aux acteurs et accompagnement de leurs interventions »), mais également les publics immigrés.

Le but des actions s'adressant aux immigrés, à leurs familles et aux personnes issues des différentes immigrations, est de proposer un soutien et des moyens pour accéder aux droits, au droit commun, et à l'égalité des chances, conditions indispensables pour trouver une véritable place dans la société française, pour y être reconnu et intégré à la vie sociale, économique et culturelle.

La réalité des situations individuelles et familiales, les difficultés inhérentes au contexte économique et social actuel, rendent parfois le processus d'intégration long et complexe : il est alors indispensable d'accompagner les personnes et les familles dont la situation le nécessite.

La démarche de l'ADDCAES a pour but de faciliter l'accès aux droits et à l'égalité des chances en proposant :

- Un soutien ou un accompagnement adapté individuel ou collectif aux personnes et aux familles connaissant des difficultés pour lever les freins à l'intégration ou rétablir les droits
- Un appui en complément de l'action des services et dispositifs de droit commun
- Des actions collectives ciblées à visée informative et formative.

### **Les actions de l'ADDCAES en 2010 :**

1. Actions en direction des femmes
2. Accompagnement des demandeurs d'asile et réfugiés
3. Formations dans le cadre du Contrat d'Accueil et d'Intégration
4. Accompagnement des personnes âgées
5. Dispositif d'Appui aux Familles en Situation Interculturelle

# 1 – Actions en direction des femmes

L'ADDCAES a fait le choix depuis plusieurs années d'intervenir de façon privilégiée auprès des femmes immigrées et issues des différentes immigrations, dans le cadre d'actions dont le but est de rétablir l'égalité femmes-hommes, de favoriser l'accès aux droits et l'intégration et de prévenir les discriminations.

Cela concerne des actions d'information, de soutien et d'accompagnement de femmes victimes de violences, en particulier lorsqu'il s'agit de leurs choix de vie, ainsi que des actions d'appui à l'intégration.

L'ADDCAES s'est fortement impliquée en 2010 dans la lutte contre les mariages forcés, et la prévention des mutilations sexuelles et autres violences coutumières.

Depuis 2009, en plus des financements du Conseil Général, de l'ACSE, de la DRDFE et de la CAF, elle a renforcé ses moyens d'intervention grâce au cofinancement du Fonds Européen d'Intégration pour les actions relevant de l'accueil et de l'intégration des femmes immigrées.

Dès fin 2009, l'ADDCAES a initié une démarche afin de créer un réseau d'acteurs des services publics et des associations intervenant dans les différents territoires du département de la Savoie, maîtrisant les problématiques liées aux pratiques traditionnelles néfastes (dont les mariages forcés et les mutilations sexuelles féminines). Cette démarche s'est poursuivie en 2010, avec la mise en place de rencontres sur ces thématiques, avec le souci de donner aux acteurs des outils permettant d'agir ou d'orienter de façon adaptée en cas de besoin.

Les actions mises en place en 2010 concernent 2 types de publics :

## **Les femmes immigrées et issues des différentes immigrations :**

- A. Dispositif « Ecoute Femmes en Situation d'Interculturalité »
- B. Accompagnement des femmes victimes et organisation de permanences juridiques en droit international de la famille
- C. Action socio-linguistique
- D. Module Accès aux droits
- E. Information et sensibilisation des jeunes sur les mariages forcés
- F. Manifestation 8 Mars 2010

## **Des actions auprès des acteurs institutionnels et associatifs (réseau d'acteurs) :**

- G. Rencontre-témoignage sur les mariages forcés le 22 juin 2010
- H. Journée d'étude sur « La prévention des mutilations sexuelles féminines » le 4 novembre 2010
- I. Autres interventions

## **A. Le dispositif Ecoute Femmes en Situation d'Interculturalité**

L'ADDCAES a mis en place le lieu d'écoute Ecoute Femmes en Situation d'Interculturalité (EFSI) en avril 2004, avec le soutien de la Mission Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, et ce lieu d'écoute fonctionne à Chambéry depuis cette date avec le concours de la CAF, de l'ACSE, du Fonds Européen d'Intégration, de Chambéry Métropole et de la DDCSPP.

Le lieu d'écoute accueille des femmes victimes de violences au niveau familial ou conjugal, et/ou en crise identitaire, et en difficulté de choix de vie de tout le département de la Savoie. Les séances ont eu lieu dans les locaux de l'ADDCAES, 259 Place René Vair au Biollay, à Chambéry.

Un bilan détaillé de l'action est disponible.

### **Les objectifs du dispositif EFSI**

- Ecouter les femmes, soutenir, informer, relayer vers les professionnels adéquats et accompagner vers plus d'autonomie, de liberté de choix, et de reconnaissance du désir personnel et des droits.
- Soutenir un travail de reconstruction de l'estime de soi.
- Mettre la personne en lien avec le réseau local du soutien institutionnel, juridique et associatif pour sortir de l'isolement et retrouver une place d'individu pouvant faire des choix personnels et les assumer.

### **Les fonctions du lieu d'écoute**

- Fonction de dépôt : déposer sa souffrance.
- Fonction de reconnaissance : être entendue et reconnue.
- Fonction d'identification du problème : mettre des mots sur une situation et un vécu confus, réfléchir à des solutions : éviter les passages à l'acte.
- Fonction d'information : explicitation de la loi, transmission des coordonnées d'avocats, d'associations...
- Fonction d'étayage psychologique et social : être soutenu, sortir de l'isolement, clarification des projets de vie et choix de vie ou de partenaire, appui à la formation.
- Fonction de médiation : entre le travailleur social et la personne, entre les institutions et la personne.

L'objectif de ce lieu n'est donc pas de se substituer aux dispositifs et actions existantes, mais d'aider les femmes étrangères et issues des différentes immigrations à élaborer des réponses personnelles à leur vécu difficile en prenant en compte la situation d'interculturalité dans laquelle elles se trouvent, en leur permettant d'être mieux « outillées » et plus fortes pour assurer leur position et leur choix de vie, quel qu'il soit. C'est le seul dispositif de ce type existant dans la Région Rhône-Alpes.

Grâce au soutien apporté aux femmes par une équipe de deux psychologues spécialisés dans la prise en compte de la dimension interculturelle des situations et des problématiques, le dispositif EFSI a fait la preuve de son efficacité, et cela permet de rétablir l'égalité des chances pour des femmes très malmenées par les pressions ou violences qu'elles subissent, ainsi que de favoriser leur accès aux droits.

D'avril 2004 à fin décembre 2010, 125 femmes ont été accompagnées. Il s'agit, de personnes venues seules ou accompagnées par un professionnel.

En 2010, 24 nouvelles personnes ont été accueillies pour une ou plusieurs rencontres qui peuvent se prolonger à plus long terme si besoin.

Par ailleurs, les professionnels confrontés à ces situations expriment leurs difficultés à aborder, ou déceler, ces problématiques, et s'interrogent sur la position appropriée à adopter face à ces situations complexes.

En réponse à ces besoins, EFSI reçoit également des professionnels, seuls ou en équipe, pour les aider dans leur positionnement, et leur permettre d'adopter la démarche la plus appropriée vis-à-vis des situations dont ils ont la charge : 3 rencontres ont été consacrées à l'écoute de professionnels et à l'élaboration de réponses aux problèmes qu'ils rencontrent dans des situations concernant des femmes immigrées en difficulté.

### Public accueilli

- 1) Des femmes étrangères et issues des différentes immigrations, accompagnées ou non par un professionnel.
- 2) Des professionnels seuls ou en équipe, qui peuvent être aidés afin de pouvoir aborder plus aisément les situations des jeunes filles et jeunes femmes, et de clarifier leurs positionnements.

## Bilan 2010

### 1. L'activité réalisée en 2010

- 45 séances d'une durée de 1h30 à 2h avec les femmes accueillies par l'équipe de psychologues
- 1 séance à titre exceptionnel avec un jeune homme concerné par la même problématique
- 2 séances avec des professionnels venus seuls ou en équipe

### 2. Les personnes accueillies

Depuis 2004, nous avons accueilli 125 personnes, dont 24 femmes et 1 homme en 2010.

#### L'origine culturelle de personnes accueillies

Origine culturelle	Nombre de femmes
Maroc	7
Algérie	9
Turquie	3
Cameroun	2
Ile de Grande Comores	1
Cuba	1
Congo	1
Djibouti	1
Total	25

### Nombre de personnes en fonction de l'âge

Age	Nombre de femmes
20ans-29ans	7
30ans-39ans	12
40ans-49ans	6
Total	25

### Les personnes en fonction de l'origine et de la situation familiale

	Célibataires	Mariées	Séparées	Divorcées	Total
1 <sup>ère</sup> génération	4	9	1	3	17
2 <sup>ème</sup> génération	3	3	0	2	8
Total	7	12	1	5	25

### Nombre de séances à EFSI par personnes :

14 personnes ont été reçues 1 fois (13 femmes et 1 homme)

3 femmes ont été reçues 2 fois

7 femmes ont été reçues 3 fois

1 femme a été reçue 4 fois

Soit au total 45 séances pour 25 personnes

### Les professionnels reçus à EFSI en 2010 :

De façon générale, les professionnels concernés peuvent :

- soit accompagner physiquement les personnes reçues en étant présent durant les séances, à la demande des femmes qu'ils accompagnent,
- soit venir seuls ou en équipe pour parler d'une situation qui les préoccupe ou pour laquelle ils ne savent pas comment aborder certaines questions, ou se positionner, ou encore hésitent sur la démarche à mettre en œuvre.

Les professionnels suivants ont été reçus avec les personnes, ou sont venus en équipe, ou ont pris contact pour nous adresser une personne qu'ils ne pouvaient accompagner physiquement mais dont ils assurent le suivi : Educatrice CHRS, Educateur Hébergement mineurs isolés, Assistantes sociales du Conseil Général, Assistante sociale scolaire, Puéricultrice de PMI, bénévole Ligue des Droits de l'Homme, Psychologue Association SOS Femmes Violences, Psychiatre Centre Hospitalier spécialisé, Monitrice alphabétisation.

### 3. Les situations rencontrées

Les problématiques rencontrées chez les femmes de la première génération d'immigration :

La majorité des personnes que nous avons rencontrées dans le cadre du dispositif Ecoute Femmes en Situation d'Interculturalité en 2010 sont arrivées en France soit par le mariage, soit avec l'un des parents au moment de l'adolescence. Quand nous parlons de femmes « première génération » il s'agit d'une immigration après la période scolaire, c'est-à-dire, vers l'âge de 13 ou 14 ans. Parmi les 17 femmes, deux d'entre elles sont venues très jeunes pour rejoindre un parent en France.



Les principales problématiques concernent :

- les conséquences des mariages arrangés
- les conséquences du regroupement familial
- les conséquences de l'immigration : problèmes d'isolement et de repli sur soi

Les axes de travail mis en place par l'équipe auprès des personnes :

- soutien aux capacités de résilience
- accompagnement vers une prise de conscience de l'histoire migratoire

Les problématiques rencontrées chez les femmes de la seconde génération :

Nous avons reçu sept femmes nées en France mais de familles d'origine étrangère. Les problématiques que nous avons rencontrées diffèrent de celles des femmes de la première génération. Cette distinction nous permet d'établir deux modalités de prise en charge qui ciblent des axes de travail thérapeutique différent.

Les principales problématiques sont les suivantes :

- Pression pour un mariage
- Emprise familiale
- Parentification de la jeune fille

Les axes de travail mis en place par l'équipe

- Accompagnement vers une autonomie psychique
- Comment repenser l'histoire familiale ?
- Soutien à la construction identitaire et aux choix de vie
- Problématique abandonnique

Le travail auprès des professionnels

Dans le cadre des entretiens avec les professionnels, nous essayons de répondre à des questions précises liées aux difficultés rencontrées sur le terrain. Il s'agit de demandes qui concernent plutôt les relations entre la personne issue de l'immigration et le professionnel qui mène le suivi. Dans ce travail d'accompagnement un certain nombre d'interrogations émergent :

- Comment reconnaître les aspects de la demande de la femme et les projections du professionnel qui peuvent interférer ?
- Jusqu'où le professionnel peut aller pour ne pas faire intrusion dans l'intimité ?
- Comment établir une relation de confiance avec la personne ou régler un conflit déjà existant ?
- Vers où orienter une personne ou comment la convaincre de venir dans les entretiens EFSI ?

Accompagnement des femmes vers le réseau et orientation

En fonction des situations rencontrées, il peut être nécessaire de donner aux femmes reçues des informations sur des sujets concernant leur situation sur le plan économique, social, juridique, ... ou de les accompagner dans une démarche, ou bien encore de les orienter vers des associations ou services compétents.

Les principaux besoins concernent l'accès aux droits et des questions liées aux démarches et procédures en cas de séparation ou de divorce

### Conclusion

Nous envisageons donc de poursuivre notre action en 2011, et de réaliser un travail complémentaire d'évaluation des résultats à base de tests adaptés à la situation des femmes accueillies à EFSI.

Nous envisageons également de développer la recherche sur la question des formes de violence dont sont victimes les femmes étrangères et issues des différentes immigrations que nous rencontrons depuis de nombreuses années.

## **B. Accompagnement des femmes victimes et organisation de permanences juridiques en droit international de la famille**

Cette action, mise en place en 2009, concerne l'accompagnement femmes immigrées victimes de différentes formes de violences et de contraintes pour accéder à leurs droits. Ce service est complémentaire aux autres activités de l'ADDCAES (EFSI en particulier), et s'articule avec les actions des services de droit commun des secteurs publics et privés concernant les femmes victimes de violences.

Nous proposons un accompagnement individuel et personnalisé qui s'adresse :

- aux femmes accueillies à EFSI,
- aux femmes adressées à l'ADDCAES par des professionnels ou des associations qui ne sont pas eux-mêmes en mesure d'assurer cet accompagnement faute d'en maîtriser toutes les dimensions, en particulier les dimensions interculturelles, juridiques, et les problèmes de maîtrise de la langue.

L'accueil et l'accompagnement des femmes est assuré par Mme Mazouzi, technicienne en intervention sociale, avec la présence d'interprètes si besoin.

La mise en œuvre du projet a nécessité la formation de l'intervenante sociale à des notions de droit international de la famille auprès du FIJI-RA (Femmes Informations Juridiques Internationales) en 2009.

### Organisation de l'accompagnement des victimes vers le réseau :

Le projet initial s'adressait principalement aux femmes victimes de mariages forcés/arrangés et à leurs conséquences, ou ayant des difficultés pour accéder à leur choix de vie.

Cependant, en raison du vide qu'il y a dans le département de la Savoie en terme de conseil juridique spécialisé en droit des étrangers et en droit international de la famille, les femmes s'adressent également à l'ADDCAES pour d'autres problèmes liés à l'accès aux droits et à la connaissance de leurs droits.

Le public accompagné :

- 15 personnes immigrées d'origine étrangère ont été reçues durant cette période.
- Une dizaine d'autres personnes nous ont contacté par téléphone.

#### Origine des personnes reçues :

6 Algériennes  
5 Marocaines  
1 Tunisienne  
1 Turque  
1 Péruvienne  
1 Française

#### Les âges :

23 à 29 ans : 5 personnes  
30 à 35 ans : 5 personnes  
+ de 50 ans : 2 personnes

#### Les professionnels ayant orienté les femmes vers l'ADDCAES :

Les personnes ont toutes été orientées par un professionnel :

- Assistantes sociales (10)
- Autres intervenantes sociales (3)
- Autres (2)

#### Les problématiques abordées : plusieurs problématiques possibles par personne

- 3 femmes sont victimes de violences conjugales (physiques et psychologiques). Il s'agit de conséquences de mariages arrangés ou forcés.
- 3 femmes subissent des pressions ou ont des problèmes relationnels concernant leurs choix de vie avec leur belle-famille. Il s'agit au départ de mariages arrangés.
- 1 femme a vu ses papiers confisqués par son conjoint.
- 1 femme a été séquestrée par son conjoint
- 4 femmes ont des questionnements liés à leur séjour en cas de divorce
- 1 jeune française s'interroge sur les risques d'un mariage avec un étranger sans papiers
- 2 femmes ont des problèmes complexes liés à leur résidence en France et à leur séjour préalable dans d'autres pays européens.
- 5 femmes sont fortement dépressives suite à leurs problèmes familiaux et conjugaux

- 1 femme a fait une tentative de suicide suite aux problèmes conjugaux
- 2 femmes évoquent les répercussions des conflits conjugaux vis-à-vis de leurs enfants

### Les orientations : plusieurs orientations complémentaires peuvent être proposées aux femmes rencontrées

- Assistante sociale de secteur
- Association SOS Femmes Violences (avec appartement d'accueil)
- Police pour main-courante ou dépôt de plainte
- Médecin ou hôpital
- CIDFF
- Information téléphonique Grenoble Info Droits Migrants
- Information téléphonique Lyon FIJIRA
- Autres : cours de français, logement, Préfecture,...
- Lieu d'écoute et de soutien psychologique de l'ADDCAES (EFSI ou APSI)
- Permanences en droit international de la famille de l'ADDCAES

### Les constats :

Dès le démarrage de l'accompagnement des femmes victimes, nous avons été confrontés au problème du conseil juridique pour les situations nécessitant une véritable expertise. Plusieurs situations ne pouvaient être accompagnées faute de compétences adéquates au sein de l'ADDCAES.

Compte-tenu des enjeux pour les femmes immigrées, nous nous sommes rapprochés de l'association FIJI-RA (Femmes Information Juridique Internationales Rhône Alpes), avec laquelle nous entretenons de bonnes relations partenariales et nous avons élaboré début 2010 un projet de permanences juridiques gratuites en droit international de la famille : ce projet a été mis en œuvre en avril, dans le but de permettre l'égalité d'information et de traitement pour les femmes étrangères et issues des immigrations, au niveau familial.

### **Fonctionnement des permanences juridiques**

Les permanences ont lieu à l'ADDCAES, sur rendez-vous, une fois tous les mois et demi. L'ADDCAES communique à l'avance à la juriste du FIJI-RA les éléments pour chaque demande. La juriste peut ensuite recevoir les personnes en ayant déjà travaillé sur le dossier. Compte tenu de la complexité de certains dossiers, il est d'ailleurs préférable que les personnes soient accompagnées par un professionnel susceptible de suivre ensuite l'ensemble des démarches. L'ADDCAES met à disposition un interprète si nécessaire.

### **Le public accueilli :**

- Des professionnels venant seuls pour un conseil juridique concernant une situation qu'ils gèrent ou suivent eux-mêmes.

- Des femmes ou des familles peu autonomes accompagnées par un professionnel, afin que celui-ci suive efficacement le dossier au quotidien.

#### Les séances organisées en 2010 :

L'action a été conçue début 2010, et mise en place à partir de fin avril. 4 séances ont été organisées en 2010, qui ont permis de prendre en compte 10 situations différentes de femmes connaissant des problèmes importants concernant le droit international de la famille.

#### Les situations rencontrées en 2010 :

Origine des femmes :

- Italie (1)
- Maroc(5)
- Algérie(2)
- Française conjointe de Marocain(1)
- Sénégal (1)

#### Les problématiques (plusieurs problématiques par personnes) :

- Problème de droit de visite pour un enfant resté à l'étranger (1)
- Suite à des violences conjugales, par rapport à un mariage conclu à l'étranger, information sur les droits et démarches (4)
- Primo-arrivante victime de violences, inquiétudes sur le renouvellement du titre de séjour en cas de séparation ou divorce(3)
- Reconnaissance du divorce effectué en France par rapport au pays d'origine (1)
- Questions concernant le droit de garde des enfants entre la France et le pays d'origine (3)
- Vol des papiers d'identité par l'époux (1)
- Souhait de divorcer suite à des violences et menaces, mais peur de représailles en France et à l'étranger (2)
- recherche d'associations relais en Espagne pour aider aux démarches d'une résidente immigrée(1).

L'expérimentation en 2010 de ce nouveau service, nous a permis d'apporter un complément important à l'accompagnement des femmes immigrées victimes de problèmes personnels et familiaux importants, pour lesquelles il leur est difficile de trouver localement des réponses au niveau du droit commun.

En accord avec le FIJI-RA, nous allons poursuivre cette action en 2011, et nous souhaitons élargir les permanences en proposant également des interventions complémentaires d'un juriste compétent en droit des étrangers, et particulièrement sur la question du séjour.

C'est un sujet sur lequel nous sommes sollicités très souvent, et l'ADDCAES organisera d'ailleurs début 2011 une journée de formation pour les acteurs sur Chambéry, Aix-les-Bains et Albertville, en partenariat avec l'ADATE de Grenoble.

## **C. Action socio-linguistique**

Les interventions de l'ADDCAES auprès d'un groupe de femmes du quartier du Sierroz à Aix-les-Bains, ont été reconduites en 2010, en lien avec la Direction « Vie urbaine et services de proximité », grâce à des financements de la Ville d'Aix-les-Bains et du CUCS.

Cette action socio-linguistique pour des femmes immigrées fonctionne avec de bons résultats, et répond à un besoin important sur le quartier sensible du Sierroz.

Une formatrice de l'ADDCAES intervient un après-midi par semaine, auprès des femmes, en lien avec l'adulte-relais du quartier.

Il s'agit d'un groupe ouvert, avec des entrées permanentes en cours d'année, et les femmes qui participent à cette action n'ont pas la possibilité de participer à une formation linguistique intensive pour plusieurs raisons (âge, ancienneté de l'immigration, ressortissantes de pays européens, attente d'accéder à une formation rémunérée, ...). Certaines d'entre elles participent aux activités du groupe sur du long terme. D'autres femmes y participent de façon transitoire, dans l'attente d'une autre formation ou d'un emploi.

Les participantes : 9 personnes viennent régulièrement

- 4 algériennes
- 1 tunisienne
- 1 australienne
- 1 polonaise
- 1 marocaine
- 1 portugaise

1 homme portugais et des femmes turques sont venus plus occasionnellement.

Le travail est axé sur l'apprentissage du français quotidien oral. A partir de thèmes et d'évènements de la vie courante, différents sujets sont abordés : thèmes liés à l'actualité, aux problèmes administratifs, aux démarches et aux droits.

La question de la santé est souvent abordée en fonction des problèmes personnels rencontrés par les participantes : obésité, arthrose, grossesse, les soins traditionnels dans les pays d'origine, ...

Travail sur des écrits de base utilitaire (ex : fiche de police pour la douane vers les pays du Maghreb,...)

Pour les femmes, la participation à cette action est une passerelle très efficace, car plusieurs d'entre elles sont ensuite très motivées et plus autonomes pour élaborer des projets de formation, ou accéder à l'emploi.

Il en est de même dans leur vie quotidienne pour tout ce qui concerne l'accès aux droits.

## **D. Module Accès aux droits**

Cette action a été mise en place en 2009 et s'est poursuivie en 2010, dans le cadre d'un financement du FEI.

Dans le but de favoriser l'accès aux droits et à l'égalité des chances, l'ADDCAES a organisé en 2010 des sessions de sensibilisation sur le droit international de la famille qui se sont adressées à des groupes de femmes immigrées en Savoie.

En effet, il nous a semblé intéressant d'expérimenter une nouvelle démarche destinée à donner en direct aux femmes immigrées des informations sur leurs droits susceptibles de contribuer à leur choix de vie et à leur autonomie.

Par ailleurs, nous avons souhaité que le projet ait une dimension géographique élargie en nous déplaçant vers les femmes immigrées dans différentes communes du département de la Savoie.

A partir d'une première séance de sensibilisation assez générale sur le droit international de la famille auquel les femmes immigrées non européennes sont assujetties dans certaines circonstances, il était prévu de proposer 1 ou 2 séances supplémentaires d'approfondissement sur des sujets pour lesquels les femmes des groupes se sentaient concernées.

Pour les femmes que nous rencontrons, le droit international de la famille est applicable aux questions qui concernent principalement :

- le mariage,
- le divorce,
- la filiation,
- l'adoption, dont la kafala
- les questions de séjour qui découlent de ces sujets.

L'intervention juridique a été assurée par FIJI-RA (Femmes Informations juridiques Internationales Rhône-Alpes), dans le cadre d'un partenariat avec l'ADDCAES.

La participation à cette session de sensibilisation sur le droit international de la famille était gratuite.

### Déroulement de l'action

L'action a démarré en janvier 2010.

4 séances ont été organisées de janvier à fin mars 2010 à Chambéry, Aix-les-Bains et St Pierre d'Albigny.

Les autres tentatives pour intéresser au projet d'autres associations ou professionnels du social n'ont reçu aucun retour, en dépit de l'intérêt manifeste des personnes pour le projet au départ.

### En conclusion

Le sujet du droit international de la famille est un sujet complexe qu'il faut cependant absolument aborder avec les femmes immigrées afin de mieux les « outiller » pour tout ce concerne leur vie personnelle et familiale.

Cette expérience n'a pas obtenu la réussite escomptée, mais a été intéressante et nous permet d'envisager de poursuivre notre action de sensibilisation au droit international de la famille et au droit des étrangers sur le département de la Savoie en travaillant de façon différente.

La mise en place en 2010 d'une permanence juridique en droit international de la famille à

l'ADDCAES est une réponse locale et accessible pour les femmes immigrées.

En complément, l'ADDCAES mettra en place début 2011 des journées de formation pour les acteurs professionnels et bénévoles sur les droits au séjour des femmes étrangères (Chambéry, Aix-les-Bains, Albertville), car il existe une forte demande sur ce sujet, de nombreux acteurs étant confrontés à des publics féminins immigrés ou en demande d'asile.

## **E. Information et sensibilisation des jeunes sur les mariages forcés**

En 2009, l'ADDCAES a mis en place une action d'information et de sensibilisation auprès des jeunes, avec le financement du Fonds Européen d'Intégration, afin de prévenir les mariages forcés / arrangés, et de façon complémentaire à la démarche initiée auprès des femmes étrangères et issues des immigrations.

N'ayant pas connaissance de l'existence en France d'outils destinés à sensibiliser les jeunes sur cette question, la démarche a consisté à créer tout d'abord un outil d'animation, puis à l'expérimenter auprès d'adolescents et de jeunes en cours de formation ou d'apprentissage, dans le but de travailler également avec des scolaires à plus long terme.

Un travail préalable de documentation et de réflexion a été donc réalisé, qui nous a permis ensuite de créer un outil pertinent et de l'expérimenter.

Les objectifs :

- Proposer à des jeunes de 16 à 25 ans une réflexion sur le mariage forcé à partir de leur projet de vie et les moyens qu'ils mettent en œuvre pour le mener à bien.
- Travailler sur plusieurs séances afin que la réflexion du jeune puisse se faire dans le temps.
- Travailler sur les représentations des jeunes sur le mariage, le couple, et notamment l'importance de la culture et des traditions et la place des parents dans le choix d'un conjoint.

La démarche :

- Permettre d'identifier des ressources locales de recours en cas de besoin,
- Travailler sur la connaissance des lois concernant le mariage,
- Dans le prolongement, amener les jeunes à se questionner sur leur capacité à s'affirmer comme adulte (en devenir) sur des sujets tels que leur vie professionnelle, personnelle, amoureuse, leur positionnement face à la société et ses injonctions, les discriminations...

Il s'agit bien de permettre à des jeunes, qu'ils soient nés en France de parents immigrés ou non, de prendre conscience que le respect de soi et le respect de la famille ne sont pas contradictoires.



## Description et contenus :

L'action a été mise en place par Sylvie Brisson, avec le concours d'une conseillère familiale et conjugale, Mme Sempé-Nemoz.

L'outil a été élaboré en 2009 à partir de supports d'animation utilisés avec le public « jeune » :

- questionnaires comportant peu de texte mais des choix préétablis qu'il suffit de cocher,
- un jeu de cartes et un dé, la couleur des cartes indiquant la nature des questions : mises en situation, questions législatives sur le mariage, représentations, valeurs, ressources, etc.,
- une animation définissant un cadre préalable d'écoute et de respect, de confidentialité et de liberté pour les jeunes, une animation non intrusive de la part des adultes,
- des brochures d'information, notamment la plaquette "Mariages forcés" réalisée en Savoie.

L'expérimentation de l'outil a été réalisée en 2010, et plusieurs séances ont eu lieu avec des groupes de jeunes (étudiants) pour en tester la pertinence. Ensuite un travail a été réalisé avec des stagiaires de l'organisme de formation AIDER.

## Diverses constatations ressortent des animations :

- ◆ Il existe un lien très fort avec la famille, même chez les plus âgés qui ont pris leur autonomie et ont fondé leur propre famille, même chez ceux qui jugent leurs parents "arriérés".
- ◆ La notion de mariage forcé est unanimement repoussée, comme position de principe et comme droit individuel.
- ◆ Le mariage est une valeur forte. L'idéal pour ces jeunes est de faire les choses "dans le bon sens", c'est-à-dire de se marier et ensuite d'avoir des enfants, sans pour autant stigmatiser ceux qui ont été amenés à faire l'inverse.
- ◆ La mixité (âges, sexes, origines) du groupe a permis des échanges d'une grande richesse et empreints de respect et de tolérance.

En revanche :

- ◆ La fidélité à une appartenance, notamment chez les jeunes filles d'origine turque ou maghrébine, conduit à un clivage certain et sans doute à un déni des stratégies familiales issues de la tradition. En d'autres termes, difficulté à se positionner en tant qu'individu face au choix d'un conjoint ou même d'un emploi nécessitant de quitter la ville où réside la famille. "On se marie parce qu'il y a la pression familiale" ou même "si ce sont les parents qui décident, on est obligée de l'aimer".  
Et cela, même si ces jeunes, éduqués en France, ont les mêmes aspirations que tous les jeunes de leur classe d'âge, c'est-à-dire que leurs parents aient confiance en eux et en leurs capacités d'autonomie.
- ◆ Se marier hors de la tradition familiale apparaît comme source de difficultés, surtout pour des questions de religion (fêtes religieuses, alimentation, éducation des enfants).

Certains jeunes du groupe ont évoqué leur propre expérience de couple interculturel et montré comment les tensions pouvaient s'apaiser avec le temps avec la famille élargie.

- ◆ Pour de nombreux jeunes, il n'est pas simple de distinguer tradition et religion, la religion étant invoquée à tout bout de champ pour justifier des exigences telles que la virginité, par exemple.
- ◆ Ils n'ont pas ou peu de conscience en ce qui les concerne de l'influence culturelle et ethnique sur le choix de leur conjoint. On remarque une certaine naïveté dans l'évocation des critères de choix (aspect physique, certes, mais avant tout qualités de coeur).

Compte-tenu des impératifs des programmes des organismes et établissements scolaires, et du nécessaire temps de préparation avec les enseignants et formateurs pour inclure notre proposition d'intervention à leurs programmes, il n'a pas été possible de mettre en place de nouvelles séances en 2010, en revanche un programme est en cours pour 2011.

## **F. Manifestation 8 Mars 2010**

Dans le cadre du « Collectif 8 mars » qui regroupe plusieurs partenaires sous l'égide de la Mission Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, l'ADDCAES participe chaque année depuis 2001 à l'organisation d'une manifestation dans le cadre de la Journée Internationale des Femmes.

L'ADDCAES est le support financier de cette action collective et en assure la coordination en lien avec les autres partenaires.

En 2010, la manifestation s'est déroulée durant tout le mois de mars à Chambéry, St Jean-de-Maurienne et Peisey-Vallandry, et s'est intitulée : « Autour de la Journée Internationale des Femmes 2010 ».

Les principes à la base de notre démarche ADDCAES : égalité entre les femmes et les hommes, solidarité, diversité, égalité des chances pour les femmes immigrées.

### La programmation :

#### - Cinéma

- Le 8 mars au cinéma Curial : «Fleur du désert» en avant-première : 125 personnes (salle comble). Introduction par M. Zamparo au nom du collectif. Intervention d'Anne Sauvagnat, médecin au Centre de Planification.

Film très fort, bouleversant, dont le sujet rejoint complètement les thématiques sur lesquelles nous intervenons en Savoie auprès des femmes étrangères et issues des immigrations. Le public était sous le choc et une grande partie des spectateurs sont restés après le film.

- Film Fleur du désert à St Jean-de-Maurienne : 100 personnes, discussions et débats à l'issue du film.

- Film « La journée de la jupe » à St Jean-de-Maurienne : 130 personnes, dont 80% de collégiens, lycées, MLJ, enseignants, CCAS, TDS, etc. Débat très intéressant avec les jeunes à l'issue du film, au sujet des relations garçons-filles.
- Journée Portes ouvertes : organisées par le Centre de Planification et d'Education familiale du Conseil Général.
- Exposition « L'état du monde des femmes » dans le hall de la Maison des Associations de Chambéry du 1<sup>er</sup> au 15 mars 2010.
- Journée d'animations sportives et culturelles aux hauts de Chambéry organisée à l'initiative du CDOS et Chambéry 73, avec la participation des associations locales et des différents clubs sportifs.  
Clôture de l'après-midi à 18h par les représentants du Collectif, rappel de la démarche du Collectif 8 mars 2010, remerciements aux partenaires qui se sont investis pour l'organisation de cet après-midi, et remerciements aux femmes ayant participé à la réalisation du buffet : une centaine de personnes présentes ou de visiteurs.
- Tournoi mixte de rugby à Peisey-Vallandry : le 18 mars, sur la neige, à 2300 m d'altitude.
- 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'équipe féminine de Rugby de Savoie, à Chambéry le 21 mars : match de championnat contre Ampuis suivi d'une mi-temps conviviale.
- Soirée débat : « Sport de compétition et vie de femmes » : organisée par le Comité de Savoie de Rugby le 23 mars à 19h. Soirée passionnante, avec la participation d'une dizaine de sportives de haut niveau, qui ont témoigné avec beaucoup de spontanéité de la réalité de leur vécu, et des choix qu'il est parfois nécessaire d'assumer. Participation de 60 personnes environ.
- Diversité culturelle : de façon transversale aux différentes actions, la question de la diversité culturelle a été prise en compte tant au niveau sujet des participants que des visiteurs des différentes manifestations. Cette dimension a été particulièrement visible dans les actions où les jeunes ont été très présents : cinéma et sport. Les disciplines sportives en particulier offrent un cadre très intégrateur, et la vigilance des responsables encadrant les activités des jeunes est particulièrement forte sur les sujets de l'égalité et de la prévention des discriminations d'ordre sexiste et ethnique.

Perspectives : Organisation de la manifestation 2011 à Aix-les-Bains

## **G. Rencontre-témoignage sur les mariages forcés le 22 juin 2010**

Cette action concerne les acteurs, et non pas directement les publics migrants. Cependant, dans un souci d'articulation des différentes actions concernant les femmes immigrées, cette action et les suivantes sont présentées dans cette seconde partie du rapport d'activité.

Suite au Colloque sur les mariages forcés organisé en novembre 2009 et dans le cadre de notre démarche de réseau, l'ADDCAES a organisé en lien avec la Mission départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de la Savoie, une nouvelle rencontre sur le thème de la prévention des mariages forcés.

Un mariage forcé est une union conclue sans tenir compte des aspirations des deux membres du couple. C'est une atteinte aux droits humains fondamentaux et à l'intégrité physique de la personne.

A travers cette action, notre but était de permettre la rencontre directe des acteurs avec une femme victime d'un mariage forcé, et de réfléchir ensemble à la question très concrète de la prévention, mais également de l'accompagnement des femmes victimes de ces violences.

Cette rencontre a eu lieu le 22 juin 2010, à la Maison des Associations de Chambéry. Elle a été co-animée avec la MDDFE et a été organisée avec le soutien financier du Fonds Européen d'Intégration. Pour témoigner, nous avons invité « Leïla », auteure d'un ouvrage intitulé « Mariée de force », dans lequel elle parle de la vie qu'elle a menée dans ses jeunes années, et du mariage forcé dont elle a été victime.

24 professionnels étaient présents lors de cette rencontre, qui a été suivie d'une soirée en petit comité avec 8 autres professionnels.

#### Contenu de la rencontre :

Les violences faites aux femmes, toutes les violences, sont une entrave à l'égalité entre les femmes et les hommes, principe fondamental rappelé par l'Europe et la résolution de l'ONU.

Les pouvoirs publics poursuivent les politiques publiques en faveur des femmes issues des immigrations et nous devons intégrer la dimension du genre qui contribue à atténuer les effets des représentations et des stéréotypes archaïques concernant les femmes. Des circulaires et accords-cadres structurent les politiques publiques en faveur des femmes étrangères et/ou issues des immigrations, et le mariage forcé est aujourd'hui un délit. En dépit des évolutions législatives, les coutumes et traditions perdurent.

Les mariages forcés ont des conséquences très graves, qui peuvent traumatiser pour la vie entière, et avoir des répercussions sur toute la famille. Il est essentiel d'agir afin que cessent ces pratiques. Il est également indispensable de faire un travail de prévention et d'information, en amont, et de soutenir et d'accompagner les victimes.

L'ADDCAES poursuivra en 2011 son action de prévention des mariages forcés et d'accompagnement des victimes à travers ses différentes actions, dans le but également de conforter au niveau départemental un réseau d'acteurs informés et formés sur cette question.

## **H. Journée d'étude : « Les mutilations sexuelles féminines »** **8 novembre 2010**

Dans le cadre de son programme pour « L'accueil et l'intégration des femmes immigrées en Savoie », l'ADDCAES et la Mission Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité ont organisé une journée d'étude sur les mutilations sexuelles féminines le 8 novembre 2010, à l'Amphithéâtre Marcoz de l'Université de Chambéry.

L'organisation de cette journée d'étude s'inscrit dans une démarche de sensibilisation, d'information et de formation d'un réseau d'acteurs des secteurs publics et privés du département de la Savoie sur les violences coutumières dont sont victimes les femmes.

Elle s'inscrit également dans une démarche plus globale concernant l'accès aux droits et à l'égalité de traitement des femmes étrangères et issues des différentes immigrations.

En France, on estime entre 42 000 et 61 000 le nombre de femmes adultes mutilées, dont des enfants et des adolescentes. Nous considérons que les mutilations sexuelles sont des violences inacceptables, qui exposent les femmes à des problèmes de santé importants, ainsi qu'à des difficultés quotidiennes dans leur vie sexuelle et affective.

Selon l'OMS - Organisation Mondiale de la Santé , *« les mutilations sexuelles féminines sont internationalement considérées comme une violation des droits des jeunes filles et des femmes. Elles sont le reflet d'une inégalité profondément enracinée entre les sexes et constituent une forme extrême de discrimination à l'égard des femmes. Elles sont presque toujours pratiquées sur des mineures et constituent une violation des droits de l'enfant. Ces pratiques violent également les droits à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique, le droit d'être à l'abri de la torture et de traitements cruels, inhumains ou dégradants, ainsi que le droit à la vie lorsqu'elles ont des conséquences mortelles ».*

Les MSF sont des pratiques traditionnelles néfastes de part leur expression, et de part les graves conséquences qu'elles entraînent, dont la mort parfois : elles nécessitent donc d'être connues, afin que l'on puisse y mettre fin, et que l'on apporte aux situations que l'on rencontre des réponses spécifiques et adaptées.

Nous avons déjà abordé la question des mutilations sexuelles féminines en 2005, lors d'une manifestation organisée pour le 25 novembre au niveau de plusieurs villes du département. Nous avons organisé la projection du film Molaadé et invité une représentante du GAMS ainsi que des bénévoles de l'association Chambéry-Ouahigouya, pour animer un débat sur ce sujet.

En 2010, à l'occasion du 8 mars, nous avons également organisé avec le cinéma Curial la projection en avant-première du film « Fleur du désert », qui évoque également cette question ainsi que le mariage forcé. Mais c'est la première fois que ce sujet est traité dans le cadre d'une journée d'étude en Savoie, et pour l'aborder de la façon la plus exhaustive, nous avons choisi de croiser différentes approches : médicale, juridique, et sociologique, et de répondre à plusieurs questions :

- quelle est aujourd'hui la situation en France, en Europe et dans les pays d'origine ?
- quelles mesures sont prises pour lutter ou non contre ces pratiques dont on ne peut se satisfaire de dire qu'elles sont « culturelles » et qu'elles ne nous concernent pas ?

- comment sont-elles vécues par les femmes concernées ?
- quelle prévention peut-on envisager ?
- lorsque les mutilations sont avérées, avec des conséquences souvent dramatiques, que peut-on faire pour soigner et réparer?

Le programme :

9h

**Introduction par Martine Zamparo**

9H30

**Projection du film «Femmes assises sous le couteau» durée 22 mn**

*Réalisé par Laurence Petit-Jouvet*

10h

**« La dimension médicale des mutilations sexuelles féminines »**

*Intervention du Dr Claude Mourne-Jacquot, médecin de Protection Maternelle et Infantile*

11h15

**« La réponse pénale aux mutilations sexuelles en France, dans les pays de l'Union Européenne et dans les Etats d'origine »**

*Intervention d'Emmanuelle Massalve, Responsable de projet à Femmes Informations Juridiques Internationales (FIJI Rhône-Alpes)*

14h

**Données socio-culturelles des mutilations sexuelles féminines à travers le monde**

*Intervention d'Isabelle Gillette-Faye, Sociologue, directrice du Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles (GAMS)*

15h30

**Table-ronde « Prévention des mutilations sexuelles féminines et accompagnement dans l'immigration et dans les pays d'origine »**

- *Anne Sauvagnat : médecin responsable du Centre de planification Familiale, présentation de l'action du Centre de planification familiale*
- *Hawa Sall : témoignage de son histoire personnelle*
- *Catherine Traoré (GAMS Rhône-Alpes) : expérience de travail avec les associations de femmes africaines en région lyonnaise*
- *Association Chambéry-Ouahigouya et Pharmaciens sans frontières : expérience de prévention au Burkina Faso avec Odette Pion (pharmacienne), Pierre Chabert (gynécologue-obstétricien) et Désiré Amoussou, médecin burkinabé en stage à l'Hôpital de Chambéry.*

16h30

**Conclusion**

*La démarche de réseau en Savoie pour la lutte contre les violences coutumières par Martine Zamparo (ADDCAES)*

- Les participants : 70 acteurs des services publics et des associations
- Réalisation d'actes de la journée d'étude

- Dans le cadre de notre démarche de travail en réseau, et dans le prolongement de cette journée d'étude, nous avons le projet d'organiser début 2011, une rencontre autour de témoignages de femmes victimes de mutilations sexuelles féminines, en lien avec le GAMS Rhône-Alpes, dans le but de réfléchir de façon très concrète aux actions de prévention à mettre en place en Savoie.

## **I. Autres interventions**

- Participation avec SOS Femmes Violences à la préparation de la journée d'étude du 25 novembre 2010 organisée par cette association et intitulé « Les violences faites aux femmes – Comprendre pour mieux agir ».  
Animation d'un atelier « les lieux d'écoute et de soutien au choix de vie » par Martine Zamparo.  
Intervention de Vera Tsenova, psychologue à l'ADDCAES, pour présenter le dispositif EFSI.
- Dans le cadre du réseau départemental de lutte contre les violences faites aux femmes de la MDDFE, participation à des rencontres de professionnels à Aix-les-Bains, Albertville et Chambéry, pour présenter nos actions de prévention et d'accompagnement des femmes immigrées et issues des différentes immigrations.
- Présentation de notre démarche concernant l'accueil et l'intégration des femmes immigrées auprès de différents acteurs et partenaires, en dehors du réseau.

## **2 – Accompagnement des demandeurs d'asile et réfugiés**

L'ADDCAES est engagée depuis 2002 auprès des demandeurs d'asile et des réfugiés en Savoie. Cette implication s'est concrétisée tout d'abord par sa participation à la Coordination Savoie pour le Droit d'Asile qui regroupe les acteurs associatifs et les hébergeurs impliqués auprès de ce public.

Depuis 2005, l'investissement de l'ADDCAES s'est renforcé par l'embauche de permanents « intervenants sociaux » en charge de l'aide au récit pour les demandeurs d'asile et de l'accompagnement des réfugiés, dans le cadre d'un partenariat avec le Secours Catholique.

### **Les constats :**

Selon les chiffres publiés par l'OFPRA concernant l'année 2010, le nombre des demandeurs d'asile a été de 107 en Savoie, soit :

- 71 premières demandes
- 13 réexamens
- 23 mineurs accompagnants

Décisions de l'OFPRA pour 2010 : elles peuvent concerner des personnes arrivées les années précédentes :

- 4 statuts dont 1 protection subsidiaire
- 70 rejets
- 20 statuts CNDA dont 8 « protection subsidiaire »

Soit au total 24 personnes protégées.

### **L'action de l'ADDCAES :**

En 2010, l'action de l'ADDCAES auprès des demandeurs d'asile a dû s'adapter au montant des moyens financiers disponibles grâce à une subvention de la DDCSPP (DDASS) en raison du refus de la demande de subvention au FER.

L'ADDCAES a assuré les interventions suivantes :

- Participation à la Coordination Savoie pour le Droit d'Asile
- Aide à la procédure et accompagnement des demandeurs d'asile : emploi d'un intervenant social à mi-temps jusqu'à fin mars 2010, puis du 15 juin au 31 juillet 2010, en partie grâce au report de fonds obtenus en 2009. L'obtention tardive de la subvention de la DDCSPP en octobre 2010 ne nous a pas permis de conserver l'intervenant social, et compte-tenu des compétences demandées, nous avons eu beaucoup de difficulté ensuite à le remplacer fin 2010. Une nouvelle embauche a eu lieu début 2011.
- Interprétariat auprès des bénévoles et de l'intervenant social de l'ADDCAES lors des entretiens pour l'aide au récit. Recours en langues russe, arménienne, géorgienne, kosovare, et albanaise : 105 heures d'interprétariat ont été financées en 2010 par l'ADDCAES.



- Organisation d'une journée de formation pour les acteurs sociaux à Albertville le 22 novembre 2010.

### **Compte-rendu de l'activité de l'intervenant social en 2010 :**

Dans le prolongement de l'action menée auprès des demandeurs d'asile par M. Houcine Mazouzi employé à partir de juillet 2009, le travail de l'intervenant social commence à partir du moment où le demandeur d'asile se présente à l'accueil ou à la permanence hebdomadaire du mardi après-midi pour entamer :

- la domiciliation,
- la constitution du dossier,
- le récit.

Un temps préalable à l'engagement de la démarche est consacré à l'écoute du demandeur d'asile concernant sa demande, et à faire le point sur les principales questions qui concernent la vie quotidienne, ainsi que les repères qu'il doit acquérir s'il vient d'arriver. Ensuite le travail sur le récit peut commencer, avec la participation si besoin d'un interprète de l'ADDCAES.

Durant les périodes de présence de l'intervenant social en 2010, soit 4 mois et demi au total, 16 récits ont été assurés. La réalisation du récit dure en moyenne de 2h à 5h. Il a assuré également un recours CNDA et des recours gracieux à l'OFPRA, ainsi que différentes courriers concernant la situation administrative des demandeurs d'asile.

### **Les origines des personnes reçues :**

Afghans, Congolais, Guinéens, Palestiniens, Arméniens, Russes, Albanais, Géorgiens.

### **Accompagnement :**

Dans les premiers temps de son arrivée sur le territoire français, le demandeur d'asile se trouve dans une situation très particulière. L'inactivité et le désœuvrement liés à l'attente sont très vite suivis d'une dégradation de l'état psychique et parfois physique.

C'est la raison pour laquelle la qualité de l'accueil est essentielle, et qu'il est important d'accompagner les personnes dans les démarches de la vie quotidienne, lorsque cela est possible.

Le fait de disposer d'un ½ temps sur quelques mois seulement, nous a permis de proposer un minimum d'accompagnement. La mission de l'intervenant social était d'accompagner les demandeurs d'asile dans leurs démarches, et il a assuré :

- l'accueil, l'information et la domiciliation des demandeurs d'asile en lien avec les membres de la Coordination,
- des accompagnements à la Préfecture de Grenoble et à la Préfecture de Chambéry,
- des visites régulières aux demandeurs d'asile au centre d'hébergement,
- des démarches pour l'obtention de l'aide juridictionnelle,
- des contacts avec l'OFPRA pour des RDV ou des précisions sur des dossiers,
- la préparation de demandeurs d'asile à l'entretien à l'OFPRA,
- la visite à l'hôpital de demandeurs d'asile hospitalisés.

## **En conclusion :**

Comme nous l'avons déjà dit en 2009, la précarité dans le financement de nos interventions auprès des demandeurs d'asile entraîne un fonctionnement irrégulier (embauche d'un intervenant social pour quelques mois en CDD, installation et clôture d'une ligne téléphonique, aménagement et déménagement du local, etc.) et une perte d'énergie considérable.

A cela s'ajoute un investissement à perte dans la formation des personnes embauchées qui, en fin de CDD et sans promesse de réembauche dans un court laps de temps, finissent par aller travailler ailleurs.

Depuis 2005, c'est la 3<sup>ème</sup> personne embauchée et dont le contrat en CDD ne pourra pas être renouvelé faute d'assurance financière.

L'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile en Savoie fonctionne aujourd'hui pour une bonne part grâce à l'investissement du Secours Catholique et des bénévoles des associations de la Coordination Savoie pour la Droit d'Asile, qui assurent toute l'année l'accueil et l'aide au récit.

Les bénévoles ont des limites personnelles et de disponibilité, et il est indispensable que ces bénévoles puissent s'appuyer sur un professionnel assurant une présence pérenne.

L'ADDCAES poursuivra en 2011 son action auprès des demandeurs d'asile. Faute de moyens suffisants, nous n'avons pas eu la possibilité de nous impliquer en 2010 dans le suivi systématique des réfugiés statutaires, afin de les soutenir lors de leurs premières démarches (logement, formation, emploi, insertion sociale, santé...) et dans leur itinéraire d'intégration individuelle et familiale.

### 3 – Formations dans le cadre du Contrat d'Accueil et d'Intégration

L'ADDCAES est sous-traitant de l'ADATE depuis 2005, pour le marché des journées de « Formation Civique » et d'information « Vivre en France » dans le cadre de Contrat d'Accueil et d'Intégration de l'OFII, pour le département de la Savoie.

Ces journées s'adressent aux personnes nouvellement et légalement installées en France et appelées à y habiter de façon durable. Il s'agit des bénéficiaires du regroupement familial, des réfugiés statutaires et de leur famille, des titulaires d'un droit au travail et au séjour d'une durée minimale d'un an renouvelable.

Nous accueillons des groupes mixtes de 25 personnes, de toutes origines (hors CEE). Les formations durent toute la journée. Le repas de midi est offert aux personnes.

Les formations sont assurées par des formateurs qualifiés et des interprètes employés par l'ADDCAES et validés par l'OFII.

**Journées « Formation Civique » :** L'objectif de la journée d'information est « de faire connaître aux nouveaux arrivants les valeurs et les principes fondamentaux de la société de la République française et de les informer sur le fonctionnement institutionnel et administratif de la France ».

L'ADDCAES a réalisé 15 journées de Formation civique en 2010.

**Journées « Vivre en France » :** L'objectif de ces journées d'information est « de sensibiliser chaque signataire du contrat au fonctionnement de la société française afin de lui donner des repères, une connaissance pratique de la vie en France et des différents services publics ». L'inscription est facultative.

Nous avons réalisé 5 journées VEF en 2010.

Par ailleurs, l'ADDCAES s'est occupée d'organiser matériellement pour le compte de l'ADATE 6 journées de FC, 2 journées VEF et 2 journées Droits et Devoirs des Parents.

#### **Les participants aux journées « FC » :**

317 personnes de 50 nationalités différentes, dont les principales sont :

Algérie	18,92 %	Congo	5,67%
Maroc	13,24 %	Sénégal	3,47 %
Turquie	10,41%	Cameroun	2,20 %
Tunisie	8,51%	Autres	37,58 %

Parmi les autres pays, on peut citer principalement : USA, Comores, Russie, Madagascar, Vietnam, Chine, Géorgie, Kosovo, Angola, Pérou...

#### **Les participants aux journées « VEF » :**

88 personnes de 23 nationalités différentes

Turquie	21,59 %
Maroc	20,54 %
Algérie	14,72 %
Autres	43,15%

## **4 – Le dispositif Ecoute et Soutien aux personnes âgées en Situation d’Interculturalité (ESPASI)**

La conception initiale du projet ESPASI s’appuie sur les constats de l’ADDCAES et des acteurs sociaux concernant les problèmes rencontrés par des personnes âgées immigrées isolées qui résident sur le Bassin Chambérien, en terme d’accès aux droits, au droit commun, et d’intégration sociale, et sur l’expérience de l’ADDCAES en matière d’animation de lieux d’écoute, et d’accueil, d’accompagnement et de soutien aux immigrés vulnérables.

L’ADDCAES a mis en place le lieu d’Ecoute ESPASI (Ecoute et Soutien aux personnes âgées en Situation d’Interculturalité) en 2009, dans le but de permettre aux personnes âgées immigrées en souffrance de :

- mieux vivre leur vieillissement,
- gérer des choix de vie difficiles en raison des enjeux personnels et familiaux, dans le respect de leur identité, de la singularité de leurs trajectoires et de leurs projets.
- avoir accès aux dispositifs de droit commun.

Par ailleurs, en parallèle, nous avons souhaité sensibiliser et former les acteurs des secteurs publics et privés de droit commun susceptibles d’intervenir auprès du public migrant âgé, ou d’accueillir ce public, pour une meilleure compréhension des situations et des problématiques, et afin de permettre des actions et prises en charge adaptées aux situations et aux besoins.

Un bilan détaillé de l’action est disponible.

### **En 2010, l’action menée a concerné :**

- l’accueil et l’accompagnement individuel et collectif de personnes âgées immigrées ;
- l’organisation d’une journée de formation pour les acteurs professionnels et bénévoles intervenant auprès de ce public ;
- une réflexion sur les réponses à apporter à des besoins qui ont été repérés dans le cadre des rencontres avec les personnes âgées.

L’action auprès des personnes âgées a été menée avec deux intervenants spécialisés dans la prise en charge psychologique en situation interculturelle :

- Abdessalem Yahyaoui, psychologue clinicien spécialiste de cette question
- Nadia Mazouzi, technicienne en intervention sociale et interprète

### **L’accompagnement individualisé :**

Dans le prolongement de l’activité expérimentale menée en 2009, le lieu d’écoute ESPASI a fonctionné en 2010, mais de façon ralentie au 1<sup>er</sup> semestre faute de moyens financiers.

Fonctionnement : accueil individuel de personnes âgées immigrées en difficulté par rapport à leur projet de vie et aux difficultés inhérentes à leur situation en France, accompagnées ou pas par un professionnel. Les séances sont gratuites.

Les personnes sont toujours reçues par 2 professionnels à la fois avec interprétariat si besoin : le psychologue et l'intervenante sociale, qui est susceptible de faire le lien ou d'orienter si besoin vers les services compétents (santé, démarches administratives...).

#### Les personnes accueillies en 2010 :

7 personnes âgées de 56 ans à 76 ans, dont :

- 1 femme d'origine algérienne (56 ans)
- 6 hommes : 4 Algériens, 1 Marocain, 1 Tunisien (entre 59 et 76 ans)

#### Les problématiques rencontrées et les constats :

Quelle que soit la raison de la venue à ESPASI, on remarque que la typologie des souffrances vécues par les personnes âgées immigrées ne se modifie pas beaucoup par rapport à 2009, sauf en ce qui concerne la situation particulière de la femme qui a été reçue.

Pour les hommes, la question de la solitude et de l'isolement est une caractéristique commune. Les cas rencontrés cette année confirment bien les problématiques déjà repérées en 2009 :

- Les problèmes de compréhension de la langue entravent la communication et le décodage correct lors des échanges avec l'environnement et les professionnels (santé, services sociaux et administratifs...). C'est un problème qui concerne une grande majorité de personnes âgées d'origine maghrébine qui sont restées isolées en France, et ont pratiquement toujours vécu entre elles en foyers et résidences sociales, avec un déficit d'échanges avec la société dans son ensemble. Les personnes âgées ont acquis avec les années des rudiments très fonctionnels de langue française, utiles pour la survie de base, mais insuffisants pour des échanges plus élaborés.
- Le sentiment de la solitude en France se retrouve également quand l'immigré âgé rentre chez lui. Il ressent une profonde impression d'étrangeté où qu'il soit, car des deux côtés, on a l'impression que la vie s'est construite sans lui : il ne se sent vraiment chez lui nulle part, il est comme posé dans un « entre deux », sans jamais pouvoir être vraiment d'« ici » ou de « là-bas ».  
Dans le pays d'origine, les choses ont changé sans lui, il a perdu ses repères, de même qu'il a perdu ses parents, ses amis, que ses enfants ont grandi sans lui, et que les attaches affectives se sont distendues ou se sont rompues...  
En France, la vie se limite très souvent à un environnement étriqué, entre une petite chambre en résidence sociale ou un logement dans l'habitat précaire en raison des prix peu élevés, et des relations limitées aux compatriotes dans la même situation, aux professionnels, au droit commun en général, qui se réduisent au minimum, au fur et à mesure du vieillissement et des problèmes de santé
- La question de la santé est très importante (santé physique et psychique) et les personnes souffrent fréquemment d'un manque de suivi correct, aggravé par l'incompréhension au sujet du diagnostic, des soins, de la compréhension des ordonnances, etc. La question de la santé devient de plus en plus importante avec l'avancée en âge, et crée des handicaps supplémentaires qui isolent encore davantage les personnes.
- La question de la mort est évoquée parfois avec beaucoup d'angoisse lorsque l'on est complètement seul et isolé.

- Les ressources sont constituées d'une retraite modeste, due à un itinéraire professionnel parfois irrégulier, à un nombre de trimestres travaillés insuffisants parce que parfois non validés, et par le fait que les reconstitutions de carrières n'ont pas forcément pris en compte l'ensemble de leur parcours, faute d'une aide compétente lors de l'accès à la retraite.

Ces ressources sont amputées par le fait que les hommes âgés continuent à envoyer régulièrement de l'argent au pays, à leur conjoint, leurs enfants, des frères et soeurs qu'ils continuent d'entretenir ou d'aider, justifiant pas là-même le fait qu'ils sont partis pour subvenir aux besoins de leur famille. Même si les enfants et les neveux ont grandi, travaillent, sont eux-mêmes parents, les personnes âgées continue à fonctionner en vivant en France avec le minimum vital, en dépensant le moins possible, afin d'envoyer le maximum d'argent aux leurs...

Par ailleurs, nous avons noté d'autres problématiques, liées au statut de migrants des personnes âgées et à ce qui a été leur mode de vie et de fonctionnement dans l'immigration : ainsi, les carences en terme de communication, d'échanges et d'immersion sociale et culturelle ont comme corolaire une situation actuelle qui nous paraît en déphasage : ils vivent une sorte de « désaccordage » qui les met en position de dépendance permanente (dépendance vis-à-vis d'un intervenant social, d'un compatriote...). C'est comme si ces personnes âgées avaient besoin d'un « tuteur » pour leur survie.

Cela peut s'expliquer sans doute par leur projet migratoire lui-même. Il s'agissait d'un projet « fermé » : rencontre avec un travail, un salaire, mais pas d'investissement dans le pays d'accueil et le regard tourné en permanence vers le pays d'origine et la famille restée au pays. L'absence de projections vis-à-vis du pays d'accueil fait que la majorité d'entre eux n'ont pas élaboré de projet de vie « ici » comme ont pu le faire les immigrés qui ont fait venir leurs familles pour vivre durablement en France.

Avec un état d'esprit très « sacrificiel », ils ont tout donné à leur famille restée au pays, avec un sentiment de dette vis-à-vis de leur famille, et souvent sans bénéfice ni affectif, ni d'attention, en retour dans le vieillissement.

Ce projet migratoire centré vers le pays d'origine, a créé chez les individus des fortes résistances à l'acculturation. Cela se solde aujourd'hui par un manque de compétences linguistiques mais également une incompréhension du fonctionnement de la société française et de ses rouages, renforçant ainsi la dépendance pour beaucoup d'actes de la vie quotidienne.

On note chez ces hommes âgés isolés, une posture assez passive, d'attente d'un dénouement, mais dont ils ne se sentent pas acteurs. Lorsqu'ils viennent à ESPASI, c'est avec le souhait que quelqu'un « fasse quelque chose pour eux », et même si la démarche est la plupart du temps basée sur une demande concrète (se libérer d'une tutelle, se renseigner sur ses droits en cas de retour définitif, se renseigner sur le regroupement familial, renouer avec ses enfants qui sont en France...), la demande en terme d'accompagnement et de soutien est très forte.

L'analyse des situations rencontrées et les besoins évalués nous confortent dans l'idée qu'il est important de proposer aux personnes âgées un lieu d'écoute et de soutien mais également un accompagnement aux démarches de la vie quotidienne qui soit adapté à la spécificité de ce public.

La mise en place d'un groupe de parole dans le cadre de la résidence ADOMA des Landiers à Chambéry, nous a permis d'aborder de façon collective un certain nombre des

problématiques travaillées au niveau de l'accueil individuel d'ESPASI, et de compléter notre analyse de la situation.

### **L'accompagnement collectif :**

Après une phase d'élaboration avec notre partenaire ADOMA, l'accompagnement collectif des personnes âgées immigrées a été organisé sous forme de **groupe de parole ouvert**.

Il a été mis en place auprès des immigrés âgés de la résidence sociale ADOMA des Landiers, dans le cadre d'une convention signée par l'ADDCAES avec la direction d'ADOMA, en mars 2010.

Notre but était d'entrer en relation directe avec les personnes âgées, afin de :

- leur donner la parole sur les sujets de la vie quotidienne, de leur itinéraire, de la relation à leur famille, au pays d'accueil, de leur santé, de leurs projets,
- faciliter leur expression,
- et si besoin, les recevoir de façon individuelle pour parler de leur situation personnelle et leur apporter un soutien concret.

7 séances ont été organisées à ADOMA en 2010 pour des hommes dont la plupart sont d'origine maghrébine. Les séances ont lieu en après-midi, de 14h30 à 17h.

### **Organisation et bilan :**

- une rencontre avec la direction d'ADOMA pour la conception du projet,
- une rencontre avec la direction de la résidence pour l'organisation et l'information,
- des rencontres régulières de l'équipe entre les séances pour faire le point,
- un temps de bilan avec les représentants d'ADOMA le 18/11/10 et décision de poursuivre l'action et de la développer en 2011.

### **Fonctionnement du groupe**

Il s'agit d'un groupe ouvert, avec en moyenne une dizaine de personnes, qui peuvent être différentes d'une séance à l'autre, sauf un noyau de 3 à 4 personnes toujours présentes. Les hommes immigrés âgés fonctionnant dans l'aller-retour avec leur pays d'origine, certains d'entre eux sont absents quelques mois, puis reviennent et participent à nouveau.

Groupe ouvert : il s'agit d'un groupe qui fonctionne avec un noyau stable de quelques personnes, et avec la possibilité de recevoir d'autres personnes qui viennent et repartent durant la séance, ou d'une séance à l'autre.

Le groupe n'est donc pas structuré autour des mêmes personnes, et cela est particulièrement adapté à notre public qui ne s'est jamais inscrit dans des activités régulières de type loisir ou activités socioculturelles.

**Les participants au groupe** : entre 55 et 81 ans

**Origine des participants** : la grande majorité des personnes sont d'origine algérienne et marocaine, tunisienne pour quelques personnes, plus un français (1 fois) et un turc (1 fois).

### **Les problématiques rencontrées :**

Les problématiques qui ont été abordées de façon collective lors de ces 7 séances sont nombreuses et variées :

- en lien avec la santé dans l'ici et maintenant (j'ai vu le médecin...).

- en lien avec le déplacement (pas de couverture sociale en Algérie)
- en lien avec l'avenir et la résidence : la santé immobilise le sujet.
- en lien avec la trajectoire migratoire,

d'où :

- Des questions existentielles liées à l'âge et à la fin de vie
- Un sentiment d'injustice par rapport au vécu dans l'immigration
- Un manque de moyens personnels et d'outils pour l'accès au droit commun et aux droits
- Un mal-être psychologique entre ici et là-bas pouvant aller jusqu'à la dépression.

## **En conclusion**

A partir des constats effectués dans le cadre des rencontres individuelles et collectives, nous avons réfléchi à des solutions réalisables pour 2011 :

- poursuite d'ESPASI dans ses dimensions individuelle et collective qui sont très complémentaires,
- en accord avec ADOMA, mise en place 1 fois par mois d'un temps d'écoute afin d'entendre les difficultés liées au quotidien et de trouver des solutions soit internes à ADOMA (problème de logement, repérage d'un besoin de suivi santé) soit externes, en lien avec les acteurs professionnels compétents,
- prise en compte de la situation particulière des femmes âgées immigrées isolées qui ne se retrouvent pas en résidence sociale.

## **La formation des acteurs**

Comme nous l'avons vu précédemment, l'accès aux droits des personnes âgées immigrées isolées est rendu difficile en raison des plusieurs handicaps : manque de maîtrise de la langue, manque de repères vis-à-vis des services publics et de compréhension des démarches.

Ces difficultés compliquent la relation aux professionnels. Il est donc nécessaire que les acteurs disposent d'une meilleure connaissance du public et des problématiques, et se dotent des outils adéquats pour une prise en charge plus adaptée des situations.

L'ADDCAES a proposé une journée de formation le 10 décembre 2010 à Albertville (formation gratuite) pour les acteurs des services publics et les professionnels et bénévoles d'associations : 43 participants.



## 5 – Le dispositif d'Appui à la parentalité en situation interculturelle

C'est en 2000 que le dispositif d'Appui à la Parentalité en Situation Interculturelle a été conçu et mis en place, à partir d'une réflexion menée par le Pôle EJJ de la Direction de la Vie Sociale et l'ADDCAES, et il fonctionne aujourd'hui grâce au soutien financier du Conseil général et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Cette action de médiation et d'appui à la parentalité s'adresse à des familles connaissant une situation familiale difficile sur le plan de la parentalité, et l'objectif est de permettre une meilleure appropriation des modèles du pays d'accueil et d'apporter un nouveau dynamisme au soutien de ces familles dans un souci :

- de favoriser l'accès aux réseaux existants,
- de contribuer à l'intégration des différents membres des familles,
- à ce que les parents soient davantage acteurs de leur histoire familiale et mieux intégrés à la société française.

Il s'agit d'un lieu prenant en compte la spécificité interculturelle, intermédiaire entre les réponses « sociales » et « thérapeutiques », à la disposition des parents, et/ou des professionnels, avec l'intervention de psychologues spécialisés dans le champ de l'interculturalité.

Un bilan détaillé de l'action 2010 d'APSI est disponible

### Fonctionnement d'APSI

- Les séances ont eu lieu dans les locaux de l'ADDCAES, au Biollay, le jeudi après-midi de 14h à 18h30.
- Les séances sont gratuites et durent en moyenne 2h.
- Les entretiens sont assurés par une équipe de 2 psychologues, Abdesslem Yahyaoui et Vera Tsenova, et de stagiaires en master de psychologie. Si besoin, des interprètes assistent aux séances. L'équipe elle-même est représentative de la diversité.

### Les familles concernées

- Familles immigrées et familles en situation d'interculturalité, en difficulté sur le plan du fonctionnement familial, éducatif, social.
- Couples adoptant ou ayant adopté un enfant étranger
- Couples mixtes

### Problématiques repérées

Des familles sont adressées à APSI quand des professionnels sont alertés par les difficultés que rencontrent les parents à exercer leur fonction parentale et que ces difficultés sont mises en lien avec un contexte d'inter-culturalité.

Les symptômes des enfants les plus fréquemment avancés sont les suivants : inadaptation aux exigences scolaires, comportement difficile en famille, de type agressif ou transgressif, parfois à l'extérieur aussi, toute-puissance qui met à mal la famille et l'environnement.

### La place des professionnels accompagnant les familles dans le dispositif APSI

Le travail avec le professionnel se fait à trois niveaux :

- pendant les séances en présence de la famille, il est impliqué en tant qu'observateur et acteur ;
- pendant les séances avec le(s) professionnel(s) seuls, temps de mise au point sur une situation et d'élaboration de plan d'intervention ;
- pendant les réunions collectives avec les professionnels accompagnant les familles, durant lesquelles nous faisons le point sur les situations et nous répondons aux questions des professionnels.

### Les séances organisées en 2010

Nous avons accueilli 27 situations en 2010, dont 17 nouvelles situations, pour un total de 54 séances, d'une durée de 2h à 2h30.

Par ailleurs, 8 séances ont eu lieu avec des professionnels venus seuls ou en équipe, sans la famille.

3 séances de réunion d'équipe et bilan.

### L'origine des familles :

4 sont d'origine algérienne

9 sont d'origine turque

4 sont d'origine marocaine

1 est d'origine comorienne

1 est d'origine tunisienne

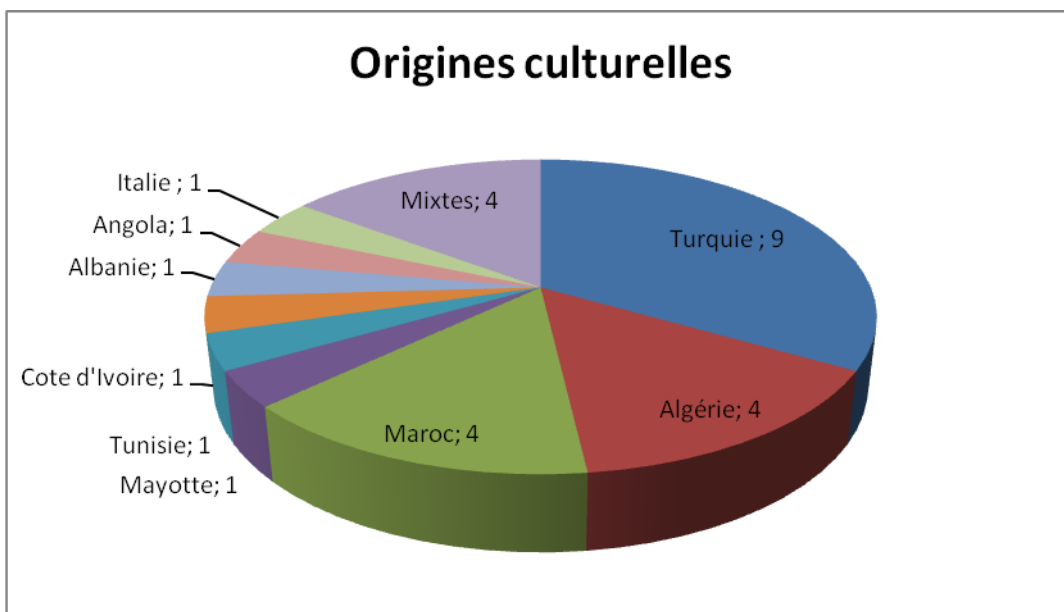
1 est d'origine albanaise

1 est d'origine angolaise

1 est d'origine italienne

1 est d'origine ivoirienne

4 sont d'origine métissée ou mixte : 2 franco-algériennes, 1 italo-turque, 1 franco-marocaine.



### Fréquentation du dispositif

- 15 familles sont venues 1 fois en 2010
  - 4 familles sont venues 2 fois
  - 4 familles sont venues 3 fois
  - 2 famille est venue 4 fois
  - 1 famille est venue 5 fois
  - 1 famille est venue 6 fois.
- Soit au total 54 séances.
- des professionnels sont venus seuls ou en équipe 8 fois

### Situations familiales :

- 11 familles monoparentales (mère seule : divorcée, séparée ou veuve)
- 16 familles en couple.

### Nombre d'enfants par famille :

- 5 familles ont 1 enfant
- 2 familles ont 2 enfants
- 7 familles ont 3 enfants
- 6 familles ont 4 enfants
- 5 familles ont 5 enfants

Pour 2 familles nous ne connaissons pas le nombre exact d'enfants.

### Les professionnels qui ont accompagné les familles en 2010

Il s'agit de professionnels du social et de la santé: en majorité des assistantes sociales, ainsi que des éducateurs d'enfants handicapés ou placés/ et de prévention spécialisée, des assistantes sociales scolaires, des puéricultrices, des psychologues. Ces professionnels dépendant de différentes institutions et associations, soit :

- 15 assistantes sociales, en majorité du Conseil Général, et une AS de l'Education nationale.
- 2 psychologues
- 2 Puéricultrices du Conseil Général
- 7 éducateurs de différents établissements
- 1 bénévole d'association

### Les principales problématiques rencontrées

- Conflits dans le couple parental (avec ou sans violences conjugales)
- Relations difficiles entre les générations
- Familles dont la situation de demandeurs d'asile est très perturbante pour les enfants
- Confusion de frontière et de places des parents et enfants dans la famille
- Adoption et/ou placement en institution des enfants
- Incompréhension entre la famille et les professionnels

## Accompagnement des professionnels.

Dans le cadre des consultations APSI nous rencontrons souvent des professionnels du milieu social et éducatif qui nous apportent leurs difficultés ainsi que leurs réflexions sur les modalités de fonctionnement des familles issues de l'immigration. Ensemble nous travaillons sur les problématiques liées à la construction d'une relation de confiance entre la famille et le réseau social.

## **Conclusion**

En conclusion, on peut souligner l'originalité du dispositif APSI, et son caractère innovant, bien que le dispositif ait été conçu en 2000. En effet, APSI est à même de réunir les représentants d'une famille en situation interculturelle en difficulté avec un ou plusieurs enfants, un ou des professionnels du milieu éducatif, sanitaire ou social qui les accompagnent, et une équipe de consultation, formé de co-thérapeutes des deux sexes d'origine différenciée et de stagiaires d'âge et d'origine également diverses.

C'est donc un dispositif qui propose des possibilités identificatoires très riches et une véritable ouverture à une créativité certaine dans les échanges.

C'est sur ce fond que se déploient les modalités d'intervention des consultants APSI :

- écoute active pour permettre la mise en mouvement des processus d'historicisation et d'élaboration, avec un souci de clarification de problématiques souvent confuses et intriquées,
- partage des représentations,
- circularisation de la parole,
- facilitation de la communication, mobilisation des ressources, notamment parentales, sans négliger le soutien à la construction de solutions concrètes.

Si chaque situation s'avère tout à fait singulière, ces outils mettront effectivement au travail la question du lien, et dans le contexte particulier de l'interculturalité, de manière cruciale, le lien de filiation, d'appartenance et d'affiliation.

# **Les actions de l'ADDCAES dans le champ éducatif**

**Centre Ressource Enfance  
Famille Ecole  
(C.R.E.F.E.)**

## Centre ressource Enfance Famille Ecole

En 2010, le CREFE a poursuivi son action auprès des acteurs du département dans le cadre des dispositifs CLAS, REAAP, et de la politique jeunesse du département.

Plus que jamais l'axe des relations parents-école et aussi celui plus général des relations entre parents et professionnels des secteurs socio-éducatifs et médico-sociaux apparaît comme un enjeu important.

Autre axe de travail : la question des discriminations.

### ◆ Sensibilisation aux discriminations

Dans la continuité des 2 journées proposées fin 2009 aux acteurs, a été envisagée une journée d'approfondissement et de travail sur des cas concrets relevant du secteur socio-éducatif. Cette demande était celle de la majorité des participants qui souhaitaient, une fois posé le cadre de la réflexion et les concepts, pouvoir démêler dans leurs pratiques quotidiennes, ce qui relève ou non de la discrimination (inégalités, droit du travail, racisme, etc) et savoir où se tourner en cas de difficulté.

Malika Haddad, juriste travaillant auprès d'ISM Corum, a travaillé avec le CREFE pour proposer un contenu. Tous les participants ont été invités à cette journée d'approfondissement mais faute d'un nombre suffisant d'inscrits, il a été décidé d'annuler.

Au delà des difficultés habituelles d'organisation de temps de formation (disponibilité des personnes, choix à faire entre diverses propositions), on peut s'interroger sur les raisons du peu d'intérêt des participants à s'inscrire dans une démarche qu'ils avaient eux-mêmes demandée. La question des discriminations est difficile à traiter car elle engage chacun de nous dans toutes les facettes de notre vie : vision du monde, pratiques professionnelles, etc. Il est facile de traquer et de dénoncer les discriminations dans des domaines qui ne nous concernant pas (emploi, logement) mais il est moins aisé de remettre en question nos postures professionnelles lorsque nous sommes dans le domaine de la relation d'aide, du social, de l'éducatif et que nous nous prétendons porteurs de valeurs de justice sociale, d'égalité, de fraternité.

Comment faire des discriminations un réel sujet de réflexion et de mise au travail ?

Comment mobiliser, non seulement au niveau des acteurs de terrain, mais aussi à celui des décideurs ?

En Isère, cette question commence à faire l'objet d'un vrai travail, tant au sein de la ville de Grenoble, qu'au Conseil Général et à l'Inspection d'Académie.

### ◆ Accompagnement à la scolarité

- Fin 2010 et début 2011, organisation d'un cycle d'initiation à la gestion mentale ("Apprendre ça s'apprend", pour des accompagnateurs scolaires du département : une

trentaine de participants de 10 structures et associations ont bénéficié de 3 journées de formation à une méthodologie d'aide aux apprentissages, avec Mohamed Lateur, praticien en gestion mentale. Il s'agit d'une méthodologie visant à rendre autonome l'enfant ou le jeune dans son travail scolaire : attention, réflexion, compréhension, mémorisation, imagination. Les participants ont pris conscience de leur propre fonctionnement mental et ont pu réfléchir, à la lumière de leur expérience d'accompagnement, à la façon d'utiliser ces outils, individuellement ou collectivement pour ceux qui travaillent en équipe.

- En janvier 2010, une journée également destinée aux acteurs de l'accompagnement scolaire : "L'accompagnement scolaire avec les parents, pour quoi faire ?" Réflexion et travail avec la psychologue Chantal Clot Grangeat, à partir des représentations explicites et implicites des acteurs sur les parents bénéficiaires des actions, à partir des termes "accompagner", "impliquer", "mobiliser", "rendre acteurs". La journée a consisté à mettre en évidence le décalage entre les intentions affichées et les pratiques dans la relation aux parents, entre les attentes des uns et celles des autres et sur la façon dont on répond à des besoins exprimés.

Le thème du travail avec les parents est au centre des actions du CREFE, en transversalité entre le dispositif CLAS dont la Charte affirme depuis 2001 l'importance et la nécessité d'accompagner les parents, et le REAAP qui affirme l'importance de s'appuyer sur les ressources des parents, quelle que soit par ailleurs leur situation sociale ou leur niveau socio-culturel.

Cette question est travaillée dans des groupes tels que le groupe technique "accompagnement scolaire" du Dispositif de Réussite éducative ou le groupe constitué autour du DRE d'Aix les Bains et qui a arrêté de se réunir, faute d'une volonté des acteurs d'interroger réellement les besoins des parents bénéficiaires de leurs actions.

- ◆ accompagnement des parents et des acteurs parentalité

### - Familles en jeu

En 2010, le CREFE s'est associé avec le Dispositif de Réussite Educative pour acquérir, s'approprier le jeu "Familles en jeu" conçu par une équipe d'Angers, et le proposer en co-animation aux équipes de Chambéry, de l'agglomération et même du département.

"Familles en jeu" est un outil d'animation destiné à favoriser les échanges entre parents et professionnels, notamment autour des questions de garde des enfants, de co-éducation, de temps partagé, des représentations réciproques, etc. Ce jeu est conçu pour favoriser la construction d'une coéducation et faciliter la compréhension des difficultés rencontrées par les uns ou les autres, sans jugement. Il s'adresse aux parents et aux professionnels de toutes les structures petite enfance, les centres de loisirs et les écoles soucieux de créer des temps d'échange avec les familles, mais aussi à tous les animateurs, travailleurs sociaux ou autres acteurs concernés. C'est un jeu dans lequel sont impliquées conjointement des équipes de parents et des équipes de professionnels, dans un esprit de complémentarité et de coopération.

Les animations se sont faites à la demande, soit lors de séance de découverte proposées à des professionnels (travailleurs sociaux, personnels des structures enfance et petite enfance, personnels Education nationale, membres du REAAP, etc.), soit directement avec

des parents, dans des lieux et à des occasions ciblés : centres sociaux, Maison de l'enfance, foyer ADOMA, halte-garderie, groupe de bénéficiaires du RSA, etc.

Le bilan à l'issue d'un certain nombre de séances montre la pertinence du jeu en tant qu'outil de communication : l'approche coopérative permet une reconnaissance réciproque (parents/professionnels) des compétences, des difficultés de chacun (l'expression de l'une des parties permet à l'autre de se dire "je n'avais jamais pensé à ça"). Le cadre de l'animation (alternance d'échanges en petits groupes et en grand permet aux parents les plus en difficulté de s'exprimer et d'être entendus. Pour les professionnels, ces temps de jeu sont l'occasion d'appréhender une autre facette des personnes qui représentent le plus souvent leur "public", mais aussi de s'impliquer de façon plus personnelle parce que le cadre le permet.

Ce jeu ainsi qu'un autre outil, « La Caisse à dire », circulent régulièrement soit sous forme de prêt, soit accompagnés d'une animation.

Animation avec la Caisse à dire : en Chautagne (Espace Familles), sur la place des écrans dans la famille (parents et assistantes maternelles)

Pour le CREFE, la coopération avec le Dispositif de Réussite Educative donne la possibilité d'élargir le partenariat avec des équipes difficiles à mobiliser telles que les écoles avec lesquelles des animations sont envisagées.

Par ailleurs, le CREFE est intervenu dans le cadre de la journée parentalité organisée par le CRDSU à Villefontaine, le 23 novembre. Ces 2 outils ont fait l'objet de beaucoup d'intérêt et le CREFE a été sollicité pour diffuser les documents d'accompagnement à des équipes de toute la région et même au-delà (Côte d'Or, Centre, Haute Savoie, Isère, etc.)

#### - groupes de travail

La participation à des groupes de travail, comme le groupe parentalité de l'équipe territoriale du Biollay permet également de valoriser cette expérience.

Un des axes du travail mené depuis 2 ans est de redonner leur place aux parents comme « co-éducateurs » et de faire progresser l'implication des parents dans la vie des structures qui accueillent leurs enfants. Pour cela, l'idée est de se mettre en posture d'écoute pour permettre aux parents d'exprimer leur ressenti, la manière dont ils se positionnent sur l'éducation de leur enfant, les difficultés qu'ils rencontrent. L'expression devant permettre ensuite l'implication en valorisant les ressources propres à chaque famille. Parmi les outils : la Caisse à dire et Familles en jeu.

Le CREFE s'implique aussi aux côtés des équipes des lieux d'accueil enfants parents, réunis dans un collectif organisant régulièrement des actions de formation. En novembre 2010, une journée sur le thème "Comment accueillir quand il y a une différence" a réuni une soixantaine de participant(e)s autour de Luce Dupraz, ancienne chargée de mission enfance à la direction régionale du FAS et à l'initiative de la création de nombreux lieux intermédiaires entre les structures de droit commun (écoles, lieux de garde et de socialisation) et des parents vivant des difficultés diverses à un stade de leur vie de famille.

L'implication aux côtés des professionnels de l'avant pays pour des projets tels que Les murs ont des oreilles a créé une vraie dynamique qui s'étend aux territoires limitrophes en



Isère et qui permet de raviver la coopération Inter CREFE, très active en 2008 et 2009 sur les discriminations et sur les enfants primo-arrivants.

La fluctuation, généralement à la baisse, des financements et l'évolution de la demande des équipes, des partenaires institutionnels, demandent une souplesse et une réactivité dans l'accompagnement des acteurs.

Il faut être à la fois capable de redire les fondamentaux car les équipes évoluent et les représentations évoluent lentement, mais aussi d'innover, d'avancer aux côtés de ceux qui se posent des questions plus difficiles et de leur fournir de quoi nourrir leur réflexion.

Le CREFE continue, au sein de l'ADDCAES et parfois sur ses chemins propres (enfance, famille), mais toujours en cohérence, à tenter d'amener les acteurs à se remettre toujours en question et chercher à mettre d'abord du sens dans leurs actions.

# Fonctionnement de l'ADDCAES

## Le Conseil d'Administration

Président	:	Monsieur Charles VINIT
Vice-président	:	Monsieur Rémy KOSSONOGOW
Trésorier	:	Monsieur Charles MONOD
Secrétaire	:	Monsieur Aimé JACQUELIN
Secrétaire-adjoint	:	Monsieur Bernard CHARASSON
Administrateurs	:	Monsieur Jean IAHNS Monsieur Gilles ZUBER

## Les réunions du Conseil d'Administration en 2010

- 24 février
- 1<sup>er</sup> juin
- 13 octobre
- 6 décembre

## Les locaux

Le siège de l'ADDCAES est situé dans ses locaux, 259 place René Vair, au Biollay, à Chambéry.

Les locaux sont loués à la Ville de Chambéry pour un loyer de 500€/mois et 120€ de charges.

## Le personnel de l'ADDCAES

### Une équipe permanente :

Martine ZAMPARO GOBILLON, directrice de l'association, responsable de formation, (plein temps).

Nadia MAZOUZI, technicienne en intervention sociale, coordinatrice interprétariat, coordinatrice CAI, interventions auprès des femmes et des personnes âgées (plein temps)

Sylvie BRISSON, conseillère technique CREFE (80% temps) et intervenante sur l'action « Information Sensibilisation des jeunes sur le Mariage forcé ».

Anne LE BALLE, assistante administrative et formatrice (1/2 temps)

### Des intervenants en CDD ou vacations ponctuelles

En 2009, l'ADDCAES a utilisé les services de 35 personnes employées en CDD ou rémunérées sur facture si elles travaillent en libéral ou auto-entrepreneur. Il s'agit de psychologues, de formateurs, et d'interprètes.

# Réalisations financières 2010

En 2010, les réalisations financières ont été les suivantes :

Produits	: 306 980 €
Charges	: 312 339 €
Résultat comptable	: - 5 359 €

En 2010, pour la gestion, nous avons travaillé avec :

- AGPME (aide à la gestion)
- Cabinet Ladouce & Perrier-Gustin (expert-comptable)
- Cabinet Bruno Guerraz (commissaire aux comptes)

(Voir rapport financier et rapport du Commissaire aux Comptes joints en annexe).